

Cote du document: EB 2017/120/R.7/Rev.1  
Point de l'ordre du jour: 7  
Date: 10 avril 2017  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Investir dans les populations rurales

## Porter le Système de gestion des résultats et de l'impact à l'étape suivante

### Note pour les représentants au Conseil d'administration

#### Responsables:

#### Questions techniques:

##### **Paul Winters**

Responsable du Département de la stratégie et des savoirs et Directeur de la Division Recherche et évaluation de l'impact  
téléphone: +39 06 5459 2189  
courriel: p.winters@ifad.org

##### **Lisandro Martin**

Chef de l'Unité de la programmation et de l'efficacité opérationnelles  
Département gestion des programmes  
téléphone: +39 06 5459 2388  
courriel: lisandro.martin@ifad.org

##### **Sylvie Marzin**

Conseillère principale de portefeuille  
Division Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département gestion des programmes  
téléphone: +39 06 5459 2337  
courriel: s.marzin@ifad.org

##### **Hisham Zehni**

Spécialiste supérieur de la gestion des résultats  
Unité de la programmation et de l'efficacité opérationnelles  
Département gestion des programmes  
téléphone: +39 06 5459 2183  
courriel: h.zehni@ifad.org

#### Transmission des documents:

##### **William Skinner**

Chef du Bureau des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2974  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingtième session  
Rome, 10-11 avril 2017

---

Pour: **Examen**

## Table des matières

<b>Sigles et acronymes .....</b>	<b>ii</b>
<b>I. Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>II. Le processus .....</b>	<b>1</b>
<b>III. Porter le SYGRI à l'étape suivante: les indicateurs de base.....</b>	<b>2</b>
<b>IV. Les innovations .....</b>	<b>4</b>
<b>V. Relier les points dans la chaîne des résultats .....</b>	<b>6</b>
<b>VI. Le renforcement des capacités des pays pour la gestion des résultats .....</b>	<b>7</b>
<b>VII. Le Système de mesure des résultats opérationnels.....</b>	<b>8</b>
<b>VIII. L'utilisation des indicateurs de base.....</b>	<b>9</b>
<b>IX. Le plan de déploiement .....</b>	<b>9</b>
<b>X. Prochaines étapes .....</b>	<b>10</b>
<b>Annexe I. Objectif stratégique 1: définitions des indicateurs de base, méthodologies de mesure et sources de données .....</b>	<b>15</b>
<b>Annexe II. Objectif stratégique 2: définitions des indicateurs de base, méthodologies de mesure et sources de données .....</b>	<b>25</b>
<b>Annexe III. Objectif stratégique 3: définitions des indicateurs de base, méthodologies de mesure et sources de données .....</b>	<b>32</b>
<b>Annexe IV. Portée et politique: définitions des indicateurs de base, méthodologies de mesure et sources de données .....</b>	<b>36</b>

## Sigles et acronymes

ASAP	Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
CMR	Cadre de mesure des résultats
EAR	Enquête annuelle sur les effets directs
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA9	Neuvième reconstitution des ressources du FIDA
ODD	Objectif de développement durable
OPE	Unité de la programmation et de l'efficacité opérationnelles
PAR	Portefeuille à risque
PTA	Division des politiques et du conseil technique
RIA	Division Recherche et de l'évaluation de l'impact
S&E	Suivi-évaluation
SKD	Département de la stratégie et des savoirs
SMRO	Système de mesure des résultats opérationnels
SYGRI	Système de gestion des résultats et de l'impact

# Porter le Système de gestion des résultats et de l'impact à l'étape suivante

## I. Introduction

1. Le Cadre relatif à l'efficacité en matière de développement, examiné par le Conseil d'administration en 2016 (EB 2016/119/R.12), propose parmi ses activités principales l'établissement de liens améliorés entre le suivi-évaluation (S&E) des projets et les rapports institutionnels sur les résultats. Au cours de la dernière décennie, le principal mécanisme utilisé pour rendre compte des résultats des projets soutenus par le FIDA était le Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI).
2. Le présent document propose un cadre révisé pour le SYGRI, mettant à profit la riche expérience acquise avec le temps dans l'application du SYGRI pour améliorer la mesure des résultats du FIDA grâce à la mise à niveau de la série actuelle d'indicateurs et de leurs méthodes de mesure. Cela permettra notamment d'améliorer la qualité et la cohérence des cadres logiques des projets. Au niveau des projets, les cadres logiques seront évalués à l'aide de la liste de contrôle de l'efficacité en matière de développement pour s'assurer qu'ils correspondent à la logique du projet et aux exigences institutionnelles et qu'ils intègrent les indicateurs pertinents de résultats. Les services du FIDA ont entrepris de remanier le SYGRI pour le rendre plus robuste, plus stratégique et plus pertinent, mais aussi plus simple, afin que ses indicateurs puissent aisément être incorporés dans les cadres logiques.
3. Les indicateurs du SYGRI seront agrégés pour rendre compte des résultats au niveau institutionnel. En ce qui concerne les indicateurs d'impact, les données proviendront d'évaluations de l'impact d'un sous-ensemble de projets, et les résultats ainsi recueillis seront extrapolés à l'échelle du portefeuille.

## II. Le processus

4. Pour garantir que les changements proposés reflètent bien les vues des équipes opérationnelles de l'ensemble de l'institution, une équipe spéciale interdépartementale sur le SYGRI, placée sous la gouverne conjointe de l'Unité de la programmation et de l'efficacité opérationnelles (OPE) et de la Division Recherche et de l'évaluation de l'impact (RIA), a été créée en octobre 2015. Cette équipe a été chargée de simplifier le SYGRI, afin que le compte rendu des résultats institutionnels soit plus stratégique (par la mise en correspondance des indicateurs avec les priorités institutionnelles), plus robuste (par l'amélioration des définitions et des méthodes de mesure), plus simple (par la réduction du nombre d'indicateurs, de niveaux et de critères), et effectivement intégré dans les systèmes de S&E des projets.
5. Un groupe de travail plus restreint comprenant un noyau de participants<sup>1</sup> a été constitué ultérieurement en mars 2016 afin d'accélérer les délibérations et d'assurer la formulation rapide et efficace d'une proposition. Le groupe de travail s'est réuni régulièrement pendant toute l'année 2016 et a procédé à de larges consultations dans l'ensemble du FIDA, et notamment avec le personnel technique

<sup>1</sup> Ce groupe de travail est dirigé par Sylvie Marzin (Division Afrique de l'Ouest et du Centre) et comprend Laure Martin (Division Amérique latine et Caraïbes [LAC]), Estibalitz Morrás et Ilaria Firmian (Division environnement et climat), Tim Balint (RIA), Hisham Zehni (Département de la stratégie et des savoirs [SKD] puis OPE), Beatrice Gerli et Zainab Semgalawe (Division des politiques et du conseil technique [PTA]), Celie Manuel puis Henrik Franklin (Division Afrique orientale et australe), Tawfiq El-Zabri (SKD puis Division Asie et Pacifique [APR]), Kaushik Barua et Sara Kouakou (OPE), Hansdeep Khaira (SKD puis Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA) et Jakob Tuborgh (LAC puis Division Engagement mondial, savoirs et stratégie [GKS]).

de la Division des politiques et du conseil technique (PTA) et d'autres divisions, afin de s'assurer que les indicateurs proposés correspondaient aux réflexions les plus récentes dans tous les domaines d'intérêt thématique et étaient méthodologiquement solides. Guidé par le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025, le groupe de travail a commencé par recenser les engagements existants (reconstitutions des ressources du FIDA, Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne [ASAP], Cadre de mesure des résultats [CMR], etc.) et les exigences découlant des politiques en vigueur (égalité des sexes, peuples autochtones, prise en compte systématique des questions climatiques, etc.) afin d'établir une liste préliminaire d'indicateurs de base relatifs aux produits et aux effets directs.

6. Durant la période août-septembre 2016, la liste préliminaire d'indicateurs révisés a été examinée par des institutions/personnes externes sélectionnées, connaissant bien la nature des opérations du FIDA et compétentes en matière de S&E dans le domaine de l'agriculture et du développement rural<sup>2</sup>. Ensuite, avec l'appui d'un expert en S&E, le groupe a analysé le riche retour d'information reçu des examinateurs externes, et a établi la liste finale des indicateurs proposés, qui a encore été examinée par l'ensemble de l'équipe spéciale sur le SYGRI avant d'être présentée au Comité de gestion des opérations (OMC) pour examen. Après l'OMC, une ultime série d'observations a été recueillie, notamment en provenance de PTA, pour parfaire la liste d'indicateurs et leur définition. Un séminaire d'information à l'intention du personnel s'est tenu en janvier 2017 aux fins de la communication sur l'état d'avancement de l'examen du SYGRI et la marche à suivre proposée, et du recueil de commentaires supplémentaires avant de présenter la proposition finale au Comité exécutif de gestion.

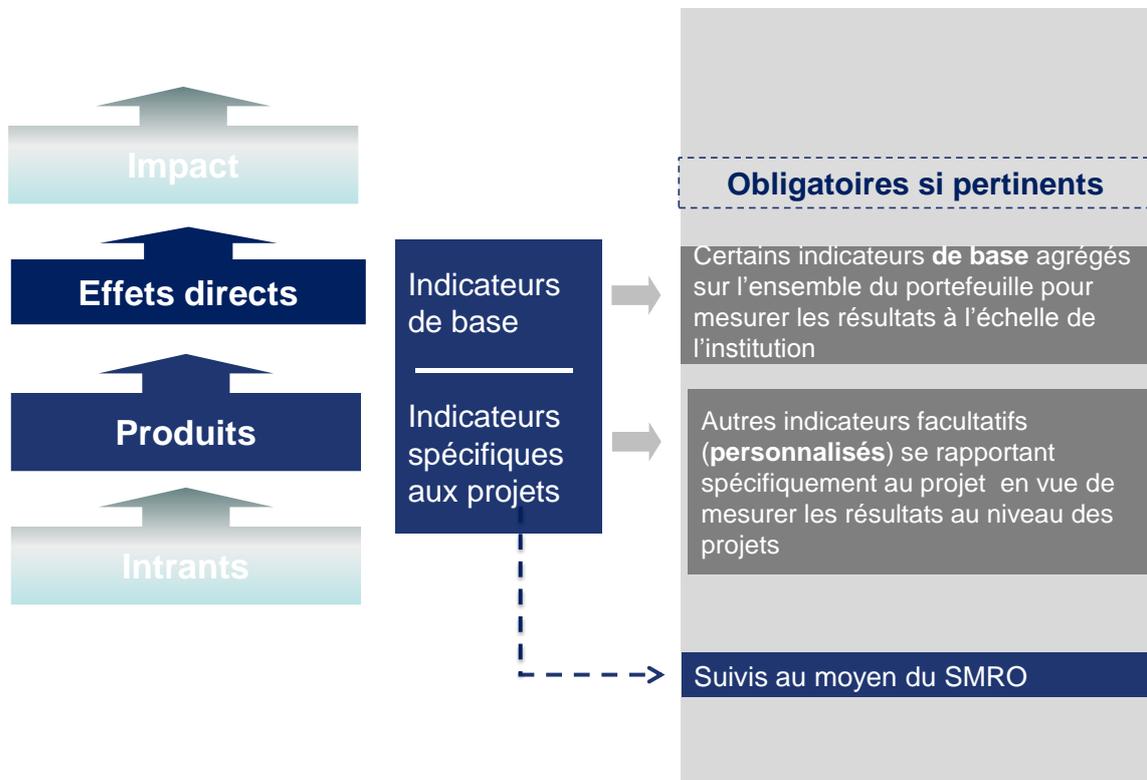
### **III. Porter le SYGRI à l'étape suivante: les indicateurs de base**

7. L'expression "indicateurs de base" désigne le sous-ensemble des indicateurs de produits et d'effets directs nouveaux et améliorés du SYGRI, qui sont destinés à être utilisés dans les cadres logiques et les systèmes de S&E des projets. Ces indicateurs seront obligatoires lorsqu'ils seront pertinents pour tout projet en raison du ou des principaux domaines d'intérêt thématique et du type d'intervention mise en œuvre (voir la figure 1). Le tableau 2 présente les indicateurs de base proposés en regard des objectifs stratégiques et des domaines d'intérêt thématique du Cadre stratégique du FIDA 2016-2025, et indique les principales cibles des objectifs de développement durable (ODD) auxquelles ils se rapportent ainsi que les dimensions clés de la ventilation des données. Les annexes I à IV présentent les définitions des indicateurs de base, les méthodes de mesure et les sources de données.

---

<sup>2</sup> Les institutions/personnes ci-après ont remis des commentaires: Banque africaine de développement, Data Development Group, Ministère du développement international du Royaume-Uni, Division du Centre d'investissement de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds pour l'environnement mondial, Banque interaméricaine de développement et deux experts en S&E indépendants (Edward Mallorie et Maria Donnat).

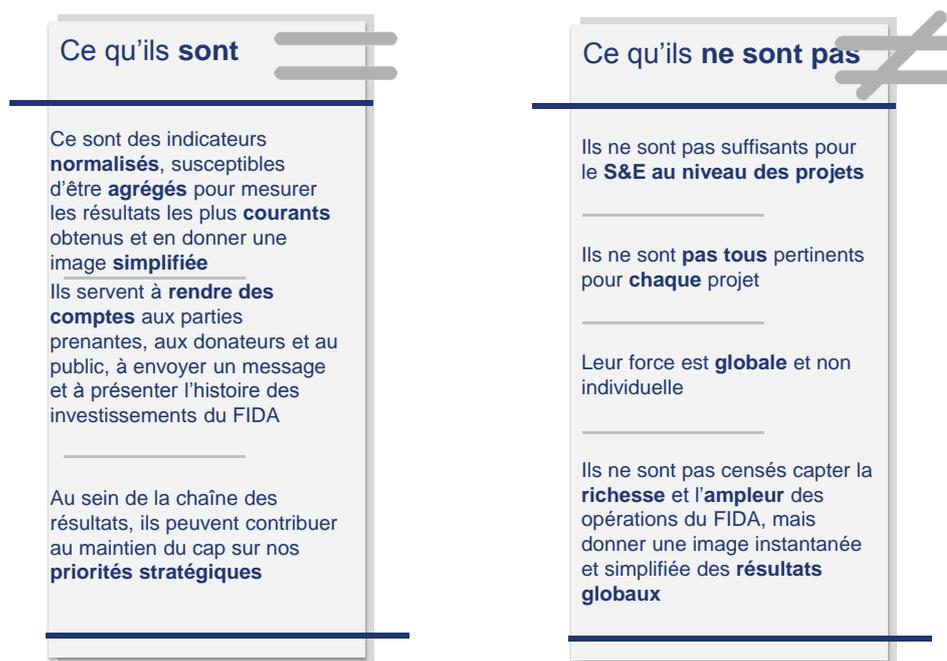
Figure 1  
Les indicateurs de base dans la chaîne des résultats



2

8. Les indicateurs de base donnent une vue instantanée des principaux produits et effets directs obtenus grâce aux activités soutenues par le FIDA (voir la figure 2). Ils renforcent la reddition de comptes et la communication à l'intention des parties prenantes et du public en général, et permettent notamment de rendre des comptes sur la contribution du FIDA à la réalisation des ODD et de leurs cibles. Les indicateurs de base sont agrégés au niveau des projets et des pays de manière à faciliter la reddition de comptes institutionnelle.
9. Les indicateurs de base sont complétés par des indicateurs spécifiques aux projets destinés à mesurer des résultats spécifiques qui pourraient être insuffisamment couverts par les indicateurs de base. Le FIDA n'agrègera les indicateurs de base que pour la reddition de comptes institutionnelle.

Figure 2  
Portée des indicateurs de base



#### IV. Les innovations

10. Les principales innovations introduites par les indicateurs de base proposés sont les suivantes:

- **D'un usage extensif à une sélection plus stratégique au niveau des projets.** Les indicateurs actuels du SYGRI ont été élaborés pour la première fois en 2003 et ils ont rarement été mis à jour depuis, si bien qu'ils n'ont pas suivi l'évolution des objectifs stratégiques et priorités du FIDA ni l'expérience pratique acquise. Les indicateurs de base proposés sont étroitement alignés sur les objectifs stratégiques et les domaines d'intérêt thématique du Cadre stratégique du FIDA 2016-2025; ils mesurent les produits et les effets directs les plus courants des opérations du FIDA et mettent à profit les enseignements importants qui ont été tirés de plus d'une décennie d'application du SYGRI et de l'Initiative d'évaluation de l'impact de la Neuvième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA9).
- **D'un risque de double comptage à des définitions plus rigoureuses.** Des efforts ont été déployés pour atténuer davantage le risque de double comptage des bénéficiaires des services fournis et renforcer la cohérence dans l'agrégation des résultats à l'échelle du portefeuille. À cet égard, les indicateurs de produits concernant, par exemple, la formation ont été redéfinis pour garantir que le nombre de personnes ayant reçu une formation "au moins une fois" est pris en compte, tout en minimisant le risque que des personnes qui ont reçu une formation plus d'une fois soient comptées plusieurs fois. En ce qui concerne l'indicateur de la portée, la définition a été précisée afin de réduire au minimum le risque de confusion sur la façon dont l'unité du ménage est utilisée pour calculer le nombre total de personnes touchées.
- **D'une évaluation subjective à une mesure objective des effets directs.** Avec le SYGRI actuel, les indicateurs d'effet direct sont évalués sur une échelle allant de 1 à 6, sur la base d'un jugement éclairé de la performance, souvent sans éléments de preuve suffisants à l'appui (quantitatifs ou qualitatifs). La nouvelle approche proposée comporte la mesure directe de la performance en matière d'effets directs, ce qui représente un important changement méthodologique par rapport au SYGRI actuel. Elle s'appuie sur la méthodologie

de l'«enquête annuelle sur les effets directs» (EAR) pilotée par le FIDA dans la région Asie et Pacifique. L'EAR est un outil simple et économique, adapté aux capacités locales de S&E et sensible à la quantité de temps que les bénéficiaires peuvent consacrer aux activités en cause. L'EAR sera l'approche recommandée pour mesurer les effets directs, mais les pays seront encouragés à utiliser leurs propres systèmes et méthodologies si ceux-ci sont aussi bons ou meilleurs que l'EAR.

- **D'enquêtes "avant et après" à la mesure rigoureuse de l'impact.** Avec le SYGRI actuel, tous les projets sont censés réaliser des enquêtes initiales et finales pour documenter les trois indicateurs d'impact obligatoires. De façon générale, ces enquêtes ont été peu utiles pour l'évaluation rigoureuse de l'impact reflétant l'évaluation des résultats sur la base de la contribution (ce qui n'est pas peu dû à la faiblesse de la capacité institutionnelle et aux contraintes de ressources). Cette pratique sera abandonnée et, dans le cadre du programme d'évaluation de l'impact conduit par RIA, les projets faisant l'objet d'une évaluation de l'impact seront moins nombreux, mais les évaluations seront systématiquement conduites selon les normes les plus élevées (RIA procédera à une évaluation rigoureuse de l'impact d'environ 15% des projets financés par le FIDA).
- **D'une concentration exclusive sur l'investissement à la mesure de la participation à l'élaboration des politiques.** La participation à l'élaboration des politiques nationales est maintenant un important instrument que le FIDA utilise pour renforcer son efficacité en matière de développement, et un nombre croissant des projets qu'il finance comportent des objectifs explicitement liés aux politiques. Les indicateurs de base relatifs aux produits et aux effets directs en matière de politiques ont un caractère transversal et peuvent être appliqués à tout domaine d'intérêt thématique ou objectif stratégique du Cadre stratégique.
- **D'une reddition de comptes parallèle à une intégration dans la gestion des projets.** Les indicateurs du SYGRI ont souvent été perçus comme se superposant aux systèmes de S&E des projets. La réduction du nombre d'indicateurs, la simplification des critères de mesure et la garantie de leur pertinence pour la gestion des projets permettront d'intégrer plus efficacement les indicateurs de base dans les systèmes de S&E des projets. À cet égard, la formation au S&E offerte par le programme CLEAR<sup>3</sup>, qui sera mise en place à partir de 2017 à l'intention du personnel des projets, facilitera ce processus.
- **Du choix discrétionnaire à la conformité grâce à des procédures opérationnelles claires et des listes de contrôle.** De nouvelles procédures opérationnelles destinées à promouvoir l'utilisation et la mesure systématiques des indicateurs de base seront élaborées et publiées sous peu. En outre, suite à la mise en place d'une liste de contrôle de l'efficacité en matière de développement (prévue dans le Cadre relatif à l'efficacité en matière de développement), les cadres logiques et les dispositifs de S&E des projets nouvellement conçus seront l'objet d'un examen systématique afin de s'assurer que leurs indicateurs de base seront bien intégrés et que des dispositions satisfaisantes seront prises pour la collecte des données.
- **De plus de 100 indicateurs à moins de 40.** Le SYGRI actuel comporte 75 indicateurs de produits, 34 indicateurs d'effet direct et 3 indicateurs d'impact, dont certains sont rarement utilisés et, dans le cas des indicateurs d'effet direct et d'impact, difficiles à mesurer. Les indicateurs de base proposés

<sup>3</sup> Les Centres d'apprentissage sur l'évaluation et les résultats (CLEAR) sont un programme mondial de développement des capacités de S&E.

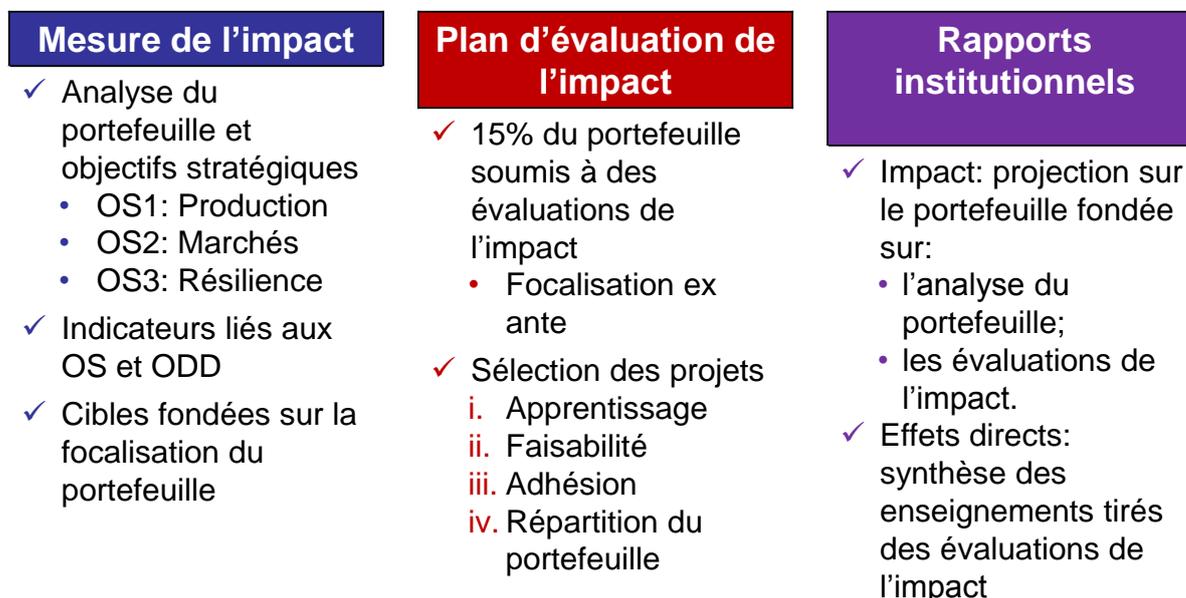
comprennent 20 indicateurs de produits et 19 indicateurs de résultats, d'où une réduction de plus de moitié du nombre d'indicateurs existants.

- **De définitions complexes à des définitions plus simples et harmonisées avec celles des principaux partenaires de développement.** La simplification des indicateurs de base visant à les rendre plus faciles à quantifier et à agréger a été au centre des préoccupations pendant tout l'exercice, car elle est indispensable à leur mise en œuvre effective ainsi qu'à la qualité et à l'exactitude des données communiquées. L'examen externe des indicateurs de base a contribué à leur simplification ainsi qu'à leur harmonisation avec les indicateurs de base des principaux partenaires de développement.
- **De la ventilation par sexe à des dimensions supplémentaires de désagrégation des données.** Selon la nouvelle proposition, les données continueront, le cas échéant, à être ventilées par sexe, mais la désagrégation pourra aussi concerner les jeunes et les peuples autochtones.

## V. Relier les points dans la chaîne des résultats

11. Les nouveaux indicateurs de base et les méthodes de mesure correspondantes ont été élaborés de façon à ce qu'ils soient cohérents et complémentaires avec le programme d'évaluation de l'impact du FIDA, afin de garantir la mesure de la performance des opérations du FIDA sur toute la chaîne des résultats, c'est-à-dire au niveau des produits, des effets directs et de l'impact. Pour des raisons d'efficacité, du point de vue tant de la capacité propre du FIDA que de celle des pays avec lesquels il collabore, une approche différenciée de la mesure des résultats est nécessaire. À cet égard, tous les projets seront conçus, soutenus en conséquence, et censés mesurer et communiquer les indicateurs de base des produits et des effets directs. Dans la plupart des projets, les effets directs seront évalués sur la base de la "contribution", à l'aide de méthodologies à la fois solides et applicables compte tenu des budgets et des capacités de S&E des projets classiques (comme il est indiqué ci-dessus, l'EAR sera l'approche recommandée pour mesurer les effets directs, mais les pays seront encouragés à utiliser leurs propres systèmes et méthodologies si ceux-ci sont aussi bons ou meilleurs que l'EAR).
12. Pour un sous-ensemble de projets (environ 15% du portefeuille), le FIDA exécutera des évaluations rigoureuses des effets directs et de l'impact sur la base de l'"attribution", dans le cadre de son programme d'évaluation de l'impact. Pour les projets non couverts par ce programme, les pays seront néanmoins fortement encouragés à conduire une évaluation quelconque de l'impact des projets (au moins en évaluant la contribution au lieu de l'attribution), avec l'appui du FIDA, entre autres, par le biais des deux nouvelles initiatives de renforcement des capacités de S&E décrites à la section VI ci-dessous. En conséquence, tous les projets soutenus par le FIDA seront censés rendre compte de leur impact au moyen des rapports d'achèvement de projet (RAP).
13. La figure 3 résume le programme d'évaluation de l'impact du FIDA, et le tableau 1 présente les indicateurs d'impact qui seront mesurés dans le cadre du programme d'évaluation de l'impact, et il indique les principales cibles des ODD auxquelles ils se rapportent.

Figure 3

**Mesure de l'impact: programme d'évaluation de l'impact du FIDA**Tableau 1  
**Indicateurs d'impact**

<i>Indicateur</i>	<i>Cibles des ODD</i>	<i>Définition</i>
Nombre de personnes bénéficiaires d'une mobilité économique	1.1 et 1.2	Projection, fondée sur les évaluations de l'impact du FIDA, du nombre de ruraux dont la situation économique a évolué (10% ou plus), notamment du point de vue des revenus, de la consommation, de la richesse, de la diversité alimentaire ou de la nutrition
Nombre de personnes dont la production s'est améliorée	2.3 et 8.2	Projection, fondée sur les évaluations de l'impact du FIDA, du nombre de ruraux enregistrant une augmentation importante (20% ou plus) de leur production agricole ou non agricole
Nombre de personnes dont l'accès au marché s'est amélioré	2.3 et 10.2	Projection, fondée sur les évaluations de l'impact du FIDA, du nombre de ruraux enregistrant une augmentation de la valeur de la production vendue (20% ou plus) sur les marchés agricoles ou non agricoles
Nombre de personnes dont la résilience s'est renforcée	1.5 et 13.1	Projection, fondée sur les évaluations de l'impact du FIDA, du nombre de personnes dont la résilience s'est renforcée (20% ou plus)

## VI. Le renforcement des capacités des pays pour la gestion des résultats

14. L'amélioration des capacités nationales et des systèmes de mesure et de gestion des résultats est indispensable à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Conscient de ce fait, le FIDA lance deux initiatives complémentaires financées par des dons. La première vise à mettre au point un outil d'évaluation des capacités et des systèmes nationaux de S&E et à élaborer des plans d'action pour remédier aux lacunes relevées. La deuxième a pour objet de renforcer systématiquement les capacités des pays en matière de développement rural, par le biais du programme CLEAR.

15. L'outil d'évaluation du S&E se fondera sur les *cap scans* ("scan des capacités") figurant dans le cadre de gestion axée sur les résultats en matière de développement, qui est un outil de diagnostic permettant aux pays de conduire des évaluations des forces et des faiblesses de leurs capacités, d'élaborer des mesures destinées à pourvoir aux besoins de ressources et de cibler le soutien des donateurs. Cet outil sera adapté afin de cibler spécifiquement le développement rural compte tenu du mandat du FIDA et du caractère particulier et difficile de ce secteur. En outre, une approche participative sera adoptée dans la collaboration avec les gouvernements pour réaliser l'autodiagnostic et l'autoévaluation des faiblesses du S&E dans le secteur rural, et créer un outil, un index et des plans d'action applicables. Ces derniers feront partie intégrante des COSOP qui leur alloueront des ressources dans le cadre de chaque composante de S&E des projets.
16. Grâce au cadre de certification concernant le S&E du développement rural, en cours d'élaboration au sein du partenariat FIDA-CLEAR, une formation et une certification seront mises en place dans les pays afin de développer significativement les efforts visant à combler les lacunes des données et d'en accroître la valeur. Le renforcement et l'amélioration des capacités nationales et régionales en matière de collecte, de gestion et d'utilisation de données factuelles pour la prise des décisions concernant le secteur du développement rural contribueront notablement à l'amélioration des résultats obtenus en matière de développement.

## **VII. Le Système de mesure des résultats opérationnels**

17. Les indicateurs de base sont destinés à faire partie intégrante du Système de mesure des résultats opérationnels (SMRO). Ce système offrira une plateforme en ligne unique qui reliera les résultats escomptés (selon le cadre logique figurant dans les rapports de conception des projets), les progrès accomplis vers leur réalisation (selon les rapports de supervision) et les résultats effectivement obtenus (selon les RAP). Les indicateurs de base sont la pierre angulaire de ce système: ils seront suivis pendant tout le cycle des projets et agrégés pour donner une image instantanée des résultats du FIDA à tout moment. Le tableau de bord institutionnel indiquera en direct les progrès accomplis vers l'obtention des résultats pour chaque indicateur de base.
18. Le SMRO est un système en ligne complet qui utilise des modèles interconnectés pour la présentation, l'analyse, la communication et l'approbation en ligne des documents relatifs à la conception, à la supervision et à l'achèvement des projets. Il alignera davantage les normes du FIDA sur celles des autres banques multilatérales de développement (BMD), tout en dégagant globalement des gains d'efficacité. Ces gains d'efficacité concernent la rationalisation et l'harmonisation des processus, l'amélioration de la production, de la saisie et de l'accessibilité des données ainsi que des statistiques et des comptes rendus, ce qui permettra une prise de décision plus rapide et fondée sur des données factuelles, grâce à l'analyse et à la communication de résultats de meilleure qualité, accessibles et disponibles en temps réel.
19. À cet égard, les données en ligne du SYGRI et des rapports sur l'état d'avancement des projets sont destinées à être intégrées en un système unique afin d'accroître les bénéfices apportés par un seul système interconnecté (banc de travail) qui ont été exposés ci-dessus et par la disponibilité en temps réel de données sur les résultats pour la prise de décisions fondée sur des données factuelles. Un exercice de cartographie des indicateurs sera mené pour assurer la bonne migration des données du SYGRI vers le SMRO et garantir la continuité des données aux fins de la reddition de comptes durant FIDA10.

## VIII. L'utilisation des indicateurs de base

20. Comme il est mentionné ci-dessus, les indicateurs de base sont obligatoires quand ils sont pertinents et ils doivent être intégrés dans les cadres logiques dès la conception des projets et par conséquent dans les systèmes de S&E des projets. Les indicateurs de base à utiliser pour un projet donné seront choisis sur la base du ou des principaux domaines d'intérêt thématique du projet et des interventions spécifiques qu'il prévoit (ainsi, un projet soutenant des interventions relatives à des services financiers inclusifs doit inclure les indicateurs de base correspondants sauf justification contraire). Par conséquent, les indicateurs de base feront partie intégrante de la mesure et de la communication des résultats des projets avec les autres indicateurs des cadres logiques et des systèmes de S&E. L'indicateur de base relatif à la portée est obligatoire pour tous les projets.
21. L'évaluation des indicateurs d'effet direct par les projets sera obligatoire. L'adoption d'une approche fondée sur l'EAR est la méthode qui est préconisée pour évaluer les résultats des projets financés par le FIDA. Cependant, l'utilisation et le renforcement des systèmes nationaux de S&E sont l'une des principales priorités du FIDA et du programme relatif à l'efficacité de l'aide. Par conséquent, cette approche ne sera pas imposée aux pays partenaires qui disposent de méthodologies et de systèmes aussi bons ou meilleurs pour mesurer et communiquer de façon fiable les effets directs des projets financés par le FIDA. Lorsqu'une méthodologie d'évaluation des effets directs autre que l'EAR est avalisée, les indicateurs de base relatifs aux effets directs peuvent être adaptés pour mieux correspondre à la méthodologie en question. Le choix de la méthodologie d'évaluation des effets directs devrait être spécifié dans les documents de conception du projet, et examiné et approuvé durant le processus d'amélioration de la qualité/d'assurance qualité.
22. Selon les procédures opérationnelles relatives aux cadres logiques approuvées en 2015, les objectifs à mi-parcours et à l'achèvement des projets doivent être fixés pour les indicateurs de base dès le stade de la conception sur la base des données de référence pertinentes qui auront été recueillies au cours de la conception (de sources primaires et/ou secondaires, de l'analyse économique et financière, etc.) ou au démarrage.
23. Conformément à ces procédures, les données de référence relatives à la plupart des indicateurs devraient être disponibles avant l'approbation de ceux-ci par le Conseil. Chaque fois que les données de référence correspondant à un indicateur ne sont pas disponibles au moment de l'approbation, un motif précis doit être fourni dans le rapport de conception du projet, et les mesures prévues pour obtenir ces données dans un délai maximal d'un an après l'entrée en vigueur doivent être spécifiées.
24. Les résultats correspondant aux indicateurs de base (et aux autres indicateurs du cadre logique) doivent être communiqués lors de la supervision et au moins une fois par an. Les indicateurs de base du SYGRI seront communiqués par le biais du SMRO.

## IX. Le plan de déploiement

25. Les indicateurs de base seront examinés en vue de leur inclusion dans le CMR de FIDA11 lors de la Consultation sur FIDA11, qui se tiendra en 2017. La reddition de comptes institutionnelle sur les indicateurs de base de produit figurant dans le CMR de FIDA11 commencera avec le Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement de 2020, qui rendra compte des résultats obtenus la première année de la période couverte par FIDA11, c'est-à-dire 2019.
26. À cette fin, l'intégration des indicateurs de base dans l'ensemble du portefeuille de projets commencera en 2017. Les procédures opérationnelles relatives aux cadres logiques mentionnées ci-dessus seront complétées au premier trimestre de 2017

par l'ajout d'une nouvelle section relative aux indicateurs de base. À partir de septembre 2017, les indicateurs de base figureront dans tous les projets qui seront examinés par le Conseil d'administration, et ils seront introduits rétroactivement dans tous les projets en cours devant être clôturés en 2019 ou ultérieurement (c'est-à-dire non compris les projets dont la date d'achèvement est prévue avant le 31 décembre 2018 inclus). Toutefois, les projets rendant compte de l'un quelconque des indicateurs du SYGRI au niveau 3 du CMR de FIDA10 qui ne figureront plus dans le nouvel ensemble des indicateurs de base devront continuer à le faire jusqu'à leur achèvement pour permettre une reddition de comptes complète sur le CMR de FIDA10. Des informations plus précises sur les modalités de cette reddition de comptes seront fournies dans la note d'instruction, de façon à assurer l'intégration en temps voulu des nouveaux IB dans les projets nouveaux ou en cours ainsi que la bonne gestion de la transition.

27. Tous les indicateurs d'effet direct étant en fait nouveaux, ils seront considérés, au cours des premières années de leur déploiement, comme des indicateurs pilotes appelés à être affinés avec le temps (de même que les questionnaires de l'EAR correspondants), à la lumière de l'expérience.

## **X. Prochaines étapes**

28. Pour assurer le bon déploiement des indicateurs de base et du SYGRI révisé, les mesures suivantes seront prises d'ici à la fin du deuxième trimestre de 2017:

### **Procédures opérationnelles et directives**

- Ajouter aux procédures opérationnelles actuelles relatives aux cadres logiques une section sur les indicateurs de base d'ici au premier trimestre de 2017
- Élaborer un manuel de S&E couvrant tous les aspects en lien avec le Cadre relatif à l'efficacité en matière de développement, y compris toutes les directives pour l'utilisation des indicateurs de base, sur la base des documents existants élaborés par le FIDA dans le passé (notamment les manuels relatifs au SYGRI et au S&E)

### **Intégration**

- Réviser les thèmes et catégories de projets, et notamment le processus d'attribution des différents thèmes et catégories de projets aux opérations d'investissement, pour mieux refléter les investissements actuels et les meilleures pratiques internationales
- Élaborer des chaînes de résultats types pour différents thèmes et catégories de projets proposant des indicateurs de bonnes pratiques spécifiques aux projets en complément des indicateurs de base

### **Conformité**

- Concevoir et déployer les listes de contrôle de l'efficacité en matière de développement proposées dans le Cadre relatif à l'efficacité en matière de développement afin d'assurer que les indicateurs de base sont systématiquement intégrés du stade de la conception à celui de l'exécution

### **Méthodologie**

- Adapter la méthodologie de l'EAR, sur la base d'une évaluation approfondie de l'expérience de la Division Asie et Pacifique, afin d'en assurer la robustesse et la pertinence dans toutes les régions ainsi que dans l'ensemble du portefeuille, et modifier les questionnaires d'enquête afin de couvrir complètement tous les indicateurs de base d'effet direct

## **Systemes**

- Un plan de transition sera établi en collaboration étroite avec la Division des technologies de l'information et des communications afin de réaliser la migration progressive des données relatives aux indicateurs de base du SYGRI vers le SMRO, avec comme objectif la fermeture du SYGRI en ligne d'ici à la fin de FIDA10.

## **Sensibilisation et diffusion**

- Établir un plan de diffusion à l'intention du Département gestion des programmes (PMD) et du Département de la stratégie et des savoirs (SKD), ainsi que de l'ensemble des départements, afin d'assurer une bonne sensibilisation et une pleine adhésion à la nouvelle approche proposée
  - Intégrer, dans le programme de formation à la certification mondiale établi par le FIDA par l'intermédiaire des centres CLEAR, une formation consacrée aux indicateurs de base et aux outils qui leur sont associés
29. Alors que toutes les mesures mentionnées ci-dessus relèveront d'OPE et de RIA, le groupe de travail sur le SYGRI demeurera le vecteur opérationnel chargé d'assurer la mobilisation des consultations et compétences appropriées.

Tableau 2  
**Vue d'ensemble des indicateurs de base proposés**

		Indicateurs de produit				Indicateurs d'effet direct		
Domaines d'intérêt thématique	Cibles des ODD	Numéro	Intitulé	Légende*	Numéro	Intitulé	Légende*	
<b>Sensibilisation</b>		1	• Nombre de personnes recevant des services promus ou soutenus par le projet	C, S, Lead, Y, IND				
		1.a	• Nombre correspondant de ménages touchés	Lead				
		1.b	• Estimation du nombre total correspondant de membres des ménages	Lead				
<b>OS 1: Renforcer les capacités productives des populations rurales pauvres</b>								
<b>Accès aux ressources naturelles</b>	1.4 et 2.3	1.1.1	• Nombre de personnes dont les droits de propriété ou d'usage de ressources naturelles ont été enregistrés dans les cadastres nationaux et/ou systèmes de gestion des informations géographiques	S, Y, IND	1.2.1	• (Nombre) pourcentage de personnes/ménages déclarant une amélioration de l'accès à la terre, aux forêts, à l'eau ou aux étendues d'eau à des fins de production	S, Y, Lead, IND, SEC	
<b>Accès aux technologies agricoles et aux services de production</b>	1.4, 2.3 et 2.4	1.1.2	• Nombre d'hectares de terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état ( <i>indicateur 1.1.5 du SYGRI actuel</i> )		1.2.3	• (Nombre) pourcentage de personnes/ménages déclarant l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés	C, S, Y, Lead, IND, SEC	
		1.1.3	• Nombre de producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques ( <i>indicateurs modifiés 1.2.6/1.2.7 du SYGRI actuel</i> )	S, Y, IND	1.2.2	• (Nombre) pourcentage de personnes/ménages déclarant une réduction de la pénurie d'eau par rapport aux besoins de la production	S, Y, Lead, IND, SEC	
		1.1.4	• Nombre de personnes formées aux pratiques et/ou techniques de production ( <i>indicateurs modifiés 1.2.2/1.2.3/1.2.4 du SYGRI actuel</i> )	SIP, S, Y, IND, SEC	1.2.4	• (Nombre) pourcentage de personnes/ménages déclarant une augmentation de la production	S, Y, Lead, IND, SEC	
<b>Services financiers inclusifs</b>	1.4, 2.3 et 8.3	1.1.5	• Nombre de personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales (épargne, crédit, assurance, envois de fonds, etc.) ( <i>indicateur modifié 2.3.2 du SYGRI actuel</i> )	S, Y, IND, P	1.2.5	• (Nombre) pourcentage de personnes/ménages déclarant utiliser les services financiers ruraux	S, Y, Lead, IND, P	
		1.1.6	• Nombre de prestataires de services financiers soutenus dans la mise en place de stratégies de desserte, et de services et produits financiers dans les zones rurales		1.2.6	• (Nombre) pourcentage de prestataires de services financiers partenaires ayant un portefeuille à risque ≥30 jours inférieur à 5%		
		1.1.7	• Nombre de personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales ( <i>indicateur</i>	S, Y, IND	1.2.7	• (Nombre) pourcentage de prestataires de services financiers partenaires ayant une autonomie opérationnelle		

		Indicateurs de produit			Indicateurs d'effet direct		
Domaines d'intérêt thématique	Cibles des ODD	Numéro	Intitulé	Légende*	Numéro	Intitulé	Légende*
			<i>modifié 1.3.12 du SYGRI actuel)</i>			supérieure à 100%	
<b>Nutrition</b>	2.1 et 2.2	1.1.8	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes/ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition</li> </ul>	S, Lead, Y, IND	1.2.8	<ul style="list-style-type: none"> <li>(Nombre) pourcentage de femmes déclarant une amélioration qualitative de leur régime alimentaire</li> </ul>	Y, IND, Lead
<b>OS 2: Accroître les avantages que les populations rurales pauvres tirent de leur intégration au marché</b>							
<b>Diversification des entreprises rurales et des possibilités d'emploi</b>  <b>et</b>  <b>Organisations de producteurs ruraux</b>	8.2, 8.3 et 10.2	2.1.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'entreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises (<i>indicateur modifié 1.5.4 du SYGRI actuel)</i></li> </ul>	SIP, Lead, IND	2.2.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'emplois nouveaux créés</li> </ul>	S, Y, IND
		2.1.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises (<i>indicateurs fusionnés 1.5.1, 1.5.3 et 1.4.1 du SYGRI actuel)</i></li> </ul>	S, Y, IND	2.2.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>(Nombre) pourcentage d'entreprises rurales soutenues déclarant une augmentation de leurs profits</li> </ul>	SIP, Lead, SEC
		2.1.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues (<i>indicateurs modifiés 1.4.4 et 1.4.6 du SYGRI actuel)</i></li> </ul>	SIP, S, Y, Lead, IND	2.2.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>(Nombre) pourcentage d'organisations de producteurs ruraux ayant conclu des partenariats/accords formels ou des contrats avec des organismes publics ou privés</li> </ul>	Lead, IND, SEC
		2.1.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de producteurs ruraux soutenus qui sont membres d'une organisation de producteurs ruraux (<i>indicateur modifié 1.4.5 du SYGRI actuel)</i></li> </ul>	SIP, S, Y, Lead, IND	2.2.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>(Nombre) pourcentage de membres d'une organisation de producteurs ruraux soutenus, déclarant la fourniture par leur organisation de services nouveaux ou améliorés</li> </ul>	S, Y, Lead, IND
					2.2.5	<ul style="list-style-type: none"> <li>(Nombre) pourcentage d'organisations de producteurs ruraux déclarant une augmentation de leurs ventes</li> </ul>	Lead
<b>Infrastructures rurales</b>	2.3	2.1.5	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées (<i>indicateur 1.4.2 du SYGRI actuel)</i></li> </ul>		2.2.6	<ul style="list-style-type: none"> <li>(Nombre) pourcentage de personnes/ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage</li> </ul>	S, Y, Lead, IND, SEC
		2.1.6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état (<i>indicateurs modifiés 1.4.3, 1.4.7 et 1.4.8 du SYGRI actuel)</i></li> </ul>				

		Indicateurs de produit			Indicateurs d'effet direct		
Domaines d'intérêt thématique	Cibles des ODD	Numéro	Intitulé	Légende*	Numéro	Intitulé	Légende*
<b>OS 3: Renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience au changement climatique des activités économiques des populations rurales pauvres</b>							
<b>Durabilité environnementale et changement climatique</b>	2.4, 5.4, 7.2, 13, 13.1-13.3 15.1-15.3	3.1.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de groupes soutenus dans la gestion durable des ressources naturelles et des risques liés au climat (<i>indicateur modifié 1.6.11 du SYGRI actuel</i>)</li> </ul>	C, SIP, LEAD, IND	3.2.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>) évitées ou de carbone fixé</li> </ul>	C
		3.1.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes ayant reçu des services d'information climatique (<i>indicateur modifié 1.1.15 du SYGRI actuel</i>)</li> </ul>	C, S, Y, IND	3.2.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>(Nombre) pourcentage de personnes/ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique</li> </ul>	S, Y, Lead, IND
		3.1.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes ayant accès à des technologies de fixation du carbone et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (<i>indicateur modifié 1.1.18 du SYGRI actuel</i>)</li> </ul>	C, S, Y, IND	3.2.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>(Nombre) pourcentage de personnes/ménages déclarant une diminution significative du temps consacré à la collecte d'eau et de combustible</li> </ul>	S, Y, Lead, IND
		3.1.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat (<i>indicateur modifié 1.1.17 du SYGRI actuel</i>)</li> </ul>	C			
<b>Politiques (transversal)</b>		Politique 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de produits de savoirs pertinents en matière de politiques réalisés</li> </ul>		Politique 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles présentées aux décideurs politiques pour approbation, ratification ou modification</li> </ul>	
		Politique 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de plateformes multipartites en service soutenues</li> </ul>				

**\* Légende**

- SIP Indicateurs spécifiques concernant les peuples autochtones pour les projets pertinents.  
C Indicateurs obligatoires pour les projets incluant des investissements spécifiques sur les problématiques liées au changement climatique (y compris tous les projets avec un cofinancement ASAP).  
S Les données communiquées devraient être ventilées par sexe du bénéficiaire (homme ou femme).  
Lead Les données communiquées devraient être ventilées par sexe du chef de ménage, propriétaire de petite ou moyenne entreprise ou animateur de groupe (selon le cas).  
Y Les données communiquées devraient être ventilées par âge du bénéficiaire ("jeune" ou "non jeune" suivant la définition nationale du terme "jeune").  
IND Le nombre de bénéficiaires autochtones doit être suivi et indiqué séparément.  
P Les données communiquées devraient être ventilées par type de produit financier rural.  
SEC Les données communiquées devraient être ventilées par secteur (cultures/élevage/forêts/pêches).

## Objectif stratégique 1: définitions des indicateurs de base, méthodologies de mesure et sources de données

### OS 1: Renforcer les capacités productives des populations rurales pauvres

#### Indicateurs de produit

#### Accès aux ressources naturelles

##### Indicateur de produit 1.1.1

1.1.1	<b>Nombre de personnes dont les droits de propriété ou d'utilisation des ressources naturelles ont été enregistrés dans des cadastres nationaux et/ou des systèmes de gestion de l'information géographique</b>
<i>Définition</i>	<p>Fait référence au nombre de bénéficiaires ayant reçu un appui soit au cours des 12 mois précédents (rapport annuel), soit depuis le démarrage du projet (rapport cumulatif) pour l'obtention de droits formels de propriété ou d'utilisation sur la terre (forêts, terres agricoles, pâturages), sur l'eau (pour l'élevage, les cultures, à usage domestique ou eau potable) ou sur des plans d'eau (pour les pêches de capture ou la pisciculture), tels qu'ils sont reconnus ou intégrés dans les relevés cadastraux, les bases de données foncières ou autres systèmes d'information foncière accessibles au public.</p> <p><b>Les droits de propriété</b> font référence à la capacité inaliénable des personnes, des ménages ou des communautés d'obtenir, d'utiliser et de posséder librement de la terre à leur discrétion, pour autant que leurs activités sur la terre n'empiètent pas sur les droits d'autres personnes. Les <b>droits d'utilisation</b> font référence aux droits juridiquement reconnus des personnes, des ménages ou des communautés d'avoir accès, en vue de l'exploiter, à la terre (ou à la forêt ou au plan d'eau) appartenant à une tierce partie ou à une communauté, parfois pour un laps de temps limité. Les droits d'utilisation peuvent être définis sur un large spectre, et peuvent être solides et généraux (par exemple les droits d'usufruit), ou alors plutôt faibles ou spécifiques (par exemple le droit de chasse).</p> <p>Les droits formels de propriété ou d'utilisation sont ceux explicitement reconnus par l'État (bien qu'ils puissent aussi être coutumiers) et peuvent être protégés par un recours à des moyens juridiques.</p>
<i>Dimensions de ventilation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sexe</li> <li>- Peuples autochtones</li> <li>- Les jeunes</li> <li>- Type de ressources naturelles (terres cultivées/pâturages/forêts/lieux de pêche/mangroves/zones marines)</li> </ul>
<i>Source de données</i>	Données à recueillir dans les archives officielles de l'administration foncière appuyée ou de toute autre institution officielle pertinente appuyée par le projet.
<i>Commentaire</i>	Nouvel indicateur

#### Accès aux technologies agricoles et aux services de production

##### Indicateur de produit 1.1.2

1.1.2	<b>Nombre d'hectares de terres agricoles où ont été construites/remises en état des infrastructures en rapport avec l'eau</b>
<i>Définition</i>	Les infrastructures en rapport avec l'eau incluent les barrages et les fossés, l'infrastructure d'irrigation et de drainage, l'infrastructure de collecte de l'eau de pluie (au niveau du champ), les puits et autres points d'eau, etc., construits ou remis en état avec l'appui du projet.

<i>Dimensions de ventilation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Hectares de terres agricoles bénéficiant de systèmes d'irrigation nouveaux/améliorés.</b> Fait référence à la superficie en hectares de terres agricoles situées dans la zone de desserte de l'infrastructure d'irrigation et de drainage nouvellement construite ou remise en état par le projet, soit au cours des 12 mois précédents (rapport annuel), soit depuis le démarrage du projet (rapport cumulatif). L'indicateur ne cherche pas à mesurer la superficie exacte des terres agricoles irriguées au cours des 12 derniers mois ou depuis le démarrage du projet, mais il est souhaitable que les projets comportant de grands investissements en matière d'irrigation et de drainage mesurent cet important aspect.</li> <li>- <b>Hectares de bassin hydrographique direct (jusqu'à 100 kilomètres carrés)</b> de systèmes d'irrigation faisant l'objet de mesures de conservation pour protéger la source d'eau et réduire le coût d'élimination des sédiments avec l'appui du projet, soit au cours des 12 mois précédents (rapport annuel), soit depuis le démarrage du projet (rapport cumulatif).</li> <li>- <b>Hectares de terres agricoles bénéficiant de nouveaux systèmes complémentaires de micro-irrigation</b> raccordés à l'infrastructure de collecte de l'eau de pluie, ou à des puits ou d'autres points d'eau, construite/remise en état par le projet, soit au cours des 12 mois précédents (rapport annuel), soit depuis le démarrage du projet (rapport cumulatif).</li> </ul> <p>La ventilation entre systèmes d'irrigation et de micro-irrigation devrait mesurer le potentiel d'irrigation créé, c'est-à-dire la superficie pouvant être irriguée annuellement par la quantité d'eau qui pourrait être rendue disponible par tous les ouvrages raccordés ou réalisés jusqu'à l'extrémité des cours d'eau ou jusqu'au point terminal du système de distribution de l'eau.</p>
<i>Méthode de collecte de données</i>	<p>Les données seront recueillies par le personnel de S&amp;E du projet, par les paysans si ce sont eux qui effectuent les travaux de construction, ou par le personnel technique dans les rapports périodiques des entrepreneurs sur l'état d'avancement des ouvrages.</p> <p>Dans le cas des systèmes d'irrigation, pour chaque périmètre d'irrigation prévu, le système de S&amp;E devra au moins relever les données clés suivantes concernant la zone de desserte et les ouvrages: <i>date de début et de fin du contrat; kilomètres de canaux prévus et effectivement construits; superficie en hectares des zones de desserte; nombre de paysans dans la zone de desserte; volume (mètres cubes) d'eau à distribuer et volume effectivement distribué par année.</i></p> <p><i>Note: pour éviter tout double comptage, les rapports annuels devront uniquement couvrir les nouveaux périmètres ayant été <u>entièrement achevés</u> au cours des 12 derniers mois.</i></p> <p>Pour ce qui concerne d'autres infrastructures en rapport avec l'eau, la collecte de l'eau de pluie, les puits et les mares, le système de S&amp;E devra relever le nombre d'infrastructures construites/remises en état avec l'appui du projet, et le volume (mètres cubes par an) d'eau mobilisée en vue de son stockage ou d'une utilisation immédiate.</p>
<i>Type d'intervention connexe</i>	Travaux et infrastructure
<i>Commentaire</i>	SYGRI – indicateur actuel 1.1.5 modifié

### Indicateur de produit 1.1.3

<b>1.1.3</b>	<b>Nombre de producteurs ruraux ayant accès à des intrants de production et/ou à des paquets technologiques</b>
<i>Définition</i>	<p>Fait référence aux agriculteurs, propriétaires de bétail ou autres producteurs ruraux ayant bénéficié d'un appui à l'accès à des <b>intrants de production</b> (engrais chimiques ou organiques, pesticides, semences améliorées, bétail ou autres animaux, médicaments vétérinaires, etc.) ou à des <b>paquets technologiques</b> (par exemple équipement de transformation, outils agricoles, santé animale et kits d'insémination artificielle, systèmes d'irrigation au goutte à goutte, etc.) grâce aux interventions du projet. Ces intrants ou ces paquets ou options technologiques peuvent être fournis gratuitement ou moyennant une contribution du bénéficiaire.</p> <p>Le renforcement des capacités concernera exclusivement <u>les activités de production primaire</u> et exclut la formation en matière de transformation, d'ajout de valeur, de commercialisation ou de développement commercial, dont il est rendu compte au titre de</p>

	I'OS 2.
<i>Dimensions de ventilation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sexe</li> <li>- Les jeunes</li> <li>- Peuples autochtones</li> </ul>
<i>Méthodes de collecte de données</i>	<p>Les données seront recueillies par les prestataires de services (si les intrants/paquets techniques sont fournis par des entités extérieures) ou par le personnel du projet (si c'est lui qui fournit l'appui).</p> <p>Les relevés des projets devront concerner au minimum les données suivantes: date de la fourniture de l'intrant; localité; type d'intrants/ de paquets technologiques et nombre de bénéficiaires (<i>femmes/hommes/jeunes/populations autochtones</i>).</p> <p><i>Note: si la même personne a reçu plus d'un intrant/paquet technologique au cours des 12 derniers mois, il/elle ne sera compté(e) qu'une seule fois pour éviter un double comptage des bénéficiaires.</i></p>
<i>Type d'intervention connexe</i>	Intrants et technologies
<i>Commentaire</i>	SYGRI – indicateurs actuels 1.2.6/1.2.7 modifiés

### Indicateur de produit 1.1.4

1.1.4	Nombre de personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production
<i>Définition</i>	<p>Nombre de personnes ayant reçu, au moins une fois, une formation à des pratiques et technologies de production améliorées ou innovantes, soit au cours des 12 mois précédents (rapport annuel), soit depuis le démarrage du projet (rapport cumulatif).</p> <p>La formation et le développement des capacités peuvent être fournis sous diverses formes (participation à la cartographie communautaire des ressources naturelles, participation à une ferme-école, démonstrations sur le terrain, formation à l'immunisation du bétail, etc.) et pour des durées variables (une journée entière de formation conduite en dehors de la communauté des stagiaires, formation d'agents de vulgarisation dans un centre de district; sessions de plus courte durée conduites dans la communauté/le village des stagiaires, courte formation périodique en salle de classe ou formation sur le tas ou sur le terrain).</p> <p>Les thèmes de formation peuvent concerner la <b>production végétale</b> (par exemple pratiques culturales, sélections variétales participatives, utilisation de semences améliorées, pratiques et technologie de la fertilité du sol, utilisation efficace de l'eau, protection adéquate des végétaux ou amélioration de la qualité du produit); <b>production animale</b> (traite et traitement du lait, abattage, nutrition animale, prévention des maladies et pratiques vétérinaires, élevage); ou <b>production halieutique</b> (techniques de capture du poisson, gestion des refuges ichtyologiques, pisciculture, etc.). La formation à la gestion des ressources naturelles et des risques en rapport avec le climat ne sera pas prise en considération dans ce contexte.</p>
<i>Dimensions de ventilation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sexe</li> <li>- Peuples autochtones</li> <li>- Les jeunes</li> <li>- Secteur (<i>culture/élevage/foresterie/pêches</i>)</li> </ul>
<i>Sources et méthodes de collecte des données</i>	<p>Les données seront recueillies par les prestataires de services ou les formateurs externes (si les sessions de formation sont externalisées) ou par le personnel du projet (si c'est lui qui assure la formation).</p> <p>Les relevés des formateurs et des projets devront concerner au minimum les données suivantes: date de la formation; localité; durée; nombre de stagiaires (<i>femmes/hommes/jeunes/populations autochtones</i>), nom du stagiaire ou numéro de sécurité sociale (ou équivalent), et thème de la formation.</p> <p><i>Note: si la même personne a suivi plus d'une formation au cours des 12 derniers mois (on ne considérera pas une formation s'étendant sur une campagne comme plus d'une formation), il/elle ne sera compté(e) qu'une seule fois pour éviter un double comptage des bénéficiaires.</i></p>

Type d'intervention connexe	Services et formation
Commentaire	SYGRI – indicateurs actuels 1.2.2/1.2.3/1.2.4 modifiés

## Services financiers ruraux inclusifs

### Indicateur de produit 1.1.5

<b>1.1.5</b>	<b>Nombre de personnes vivant dans les zones rurales ayant accès à des services financiers (épargne, crédit, assurance, envois de fonds, etc.)</b>
Définition	Fait référence au nombre de personnes ayant eu accès à un produit ou à un service financier spécifiquement promu/appuyé par le projet et par son partenaire prestataire de services financiers au moins une fois au cours des 12 mois précédents (rapport annuel) ou depuis le démarrage du projet (rapport cumulatif). Ces services sont notamment les suivants: prêts et microprêts, fonds d'épargne, microassurance/assurance, envois de fonds, et adhésion à une organisation financière à assise communautaire (groupe d'épargne et de prêt, etc.).
Dimensions de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sexe</li> <li>- Les jeunes</li> <li>- Peuples autochtones</li> <li>- Produit financier (prêt/épargne/assurance/envois de fonds, autre)</li> </ul>
Source de données	Les informations seront recueillies auprès du prestataire de services financiers partenaire qui devra comptabiliser séparément le nombre de clients ruraux touchés et le nombre d'autres clients touchés.
Commentaire	SYGRI – indicateur actuel 2.3.2 modifié

### Indicateur de produit 1.1.6

<b>1.1.6</b>	<b>Nombre de prestataires de services financiers appuyés pour la réalisation de stratégies de diffusion ou pour la fourniture de produits et de services financiers aux zones rurales</b>
Définition	<p>Fait référence aux prestataires de services financiers ayant reçu un appui du projet, soit au cours des 12 mois précédents (rapport annuel), soit depuis le démarrage du projet (rapport cumulatif), pour élaborer une stratégie de diffusion ou pour fournir des produits et des services adaptés aux besoins et aux capacités de remboursement des ruraux pauvres et d'autres bénéficiaires du projet.</p> <p>Une <b>nouvelle stratégie de diffusion</b> fait référence à un type quelconque de plan officialisé relatif aux opérations de finance rurale d'un prestataire de services financiers, y compris des plans d'entreprise ou des plans d'action visant à améliorer leur portée et l'inclusion des ruraux pauvres. Les autres types d'appui à prendre en compte sont notamment le soutien budgétaire, la formation du personnel, les études et l'assistance technique. Les produits et services financiers incluent l'épargne, le crédit, les envois de fonds et l'assurance.</p>
Méthode de collecte de données	Les données seront recueillies dans le cadre des activités ordinaires de S&E. Au minimum, les relevés des projets devraient suivre l'appui fourni aux prestataires de services financiers partenaires et à leurs réseaux (en particulier le type et la date de l'appui); les prestataires de services financiers, d'autre part, devront relever le nombre d'agences et de bureaux locaux bénéficiant de cet appui et/ou fournissant des services aux groupes cibles du projet.
Type d'intervention connexe	Renforcement des capacités institutionnelles (y compris la gestion des savoirs et les politiques)
Commentaire	Nouvel indicateur

**Indicateur de produit 1.1.7**

<b>1.1.7</b>	<b>Nombre de personnes vivant dans les zones rurales et ayant reçu une formation d'initiation aux questions financières et/ou à l'utilisation des produits et services financiers</b>
<i>Définition</i>	Fait référence aux personnes vivant dans les zones rurales et ayant bénéficié de la part du projet, soit au cours des 12 mois précédents (rapport annuel), soit depuis le démarrage du projet (rapport cumulatif), d'un renforcement des capacités leur permettant d'acquérir les savoirs, les compétences et la confiance nécessaires pour prendre des décisions responsables en matière financière ou pour gérer plus efficacement l'économie et les investissements du ménage. Les programmes <b>d'initiation aux questions financières</b> couvrent habituellement des thèmes comme l'initiation au calcul, la budgétisation, l'épargne ou la gestion du crédit.
<i>Dimensions de ventilation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sexe</li> <li>- Les jeunes</li> <li>- Peuples autochtones</li> </ul>
<i>Source de données</i>	Les données seront recueillies par les prestataires de services ou les formateurs externes (si les sessions de formation sont externalisées) ou par le personnel du projet (si c'est lui qui assure la formation). Les relevés des formateurs et des projets devront concerner au minimum les données suivantes: date de la formation; localité; durée; nombre et profil des stagiaires (femmes/hommes/jeunes/populations autochtones); et thème de la formation. <i>Note: si la même personne a suivi plus d'une formation au cours des 12 derniers mois, il/elle ne sera compté(e) qu'une seule fois pour éviter un double comptage des bénéficiaires.</i>
<i>Type d'intervention connexe</i>	Services et formation
<i>Commentaire</i>	SYGRI – indicateur actuel 1.3.12

**Nutrition****Indicateur de produit 1.1.8**

<b>1.1.8</b>	<b>Nombre de personnes/ménages ayant bénéficié d'un appui ciblé pour améliorer leur nutrition</b>
<i>Définition</i>	Dans les projets classés comme "sensibles aux enjeux nutritionnels", ou dans tout projet exécutant des activités ayant pour but spécifique d'améliorer ou de diversifier le régime alimentaire et la nutrition des ménages ciblés, et en particulier les femmes, cet indicateur fait référence au nombre de ménages bénéficiaires du projet ayant participé activement aux activités appuyées par le projet et spécialement conçues pour contribuer à l'amélioration de la nutrition de ces ménages, soit au cours des 12 mois précédents (rapport annuel), soit depuis le démarrage du projet (rapport cumulatif). Ces activités passent habituellement par des approches fondées sur l'agriculture et l'alimentation et améliorant la qualité, la diversité et la quantité (selon les besoins) de la consommation alimentaire des ménages. Il ne sera pas rendu compte, au titre de cet indicateur, des activités visant à obtenir des informations d'ordre général et non ciblées sur la nutrition.
<i>Dimensions de ventilation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sexe</li> <li>- Sexe du chef du ménage</li> <li>- Les jeunes</li> <li>- Peuples autochtones</li> </ul>
<i>Méthode de collecte de données</i>	Les données seront recueillies par les prestataires de services ou le personnel du projet responsable de la supervision/de l'exécution des programmes de nutrition. Les relevés des prestataires de services ou du personnel des projets devront

	concerner au minimum les données suivantes: date de l'activité; type d'activité (les activités d'éducation nutritionnelle/de communication pour le changement de comportement dont il sera rendu compte au titre de cet indicateur devront être précisées); nombre de ménages bénéficiaires; et sexe et âge des participants.
Type d'intervention connexe	Sensibilisation
Commentaire	Nouvel indicateur

## Indicateurs d'effet direct

### Accès aux ressources naturelles

#### Indicateur d'effet direct 1.2.1

<b>1.2.1</b>	<b>(Nombre) pourcentage de personnes/ménages faisant état d'un accès amélioré à la terre, aux forêts, à l'eau ou aux plans d'eau à des fins productives</b>
<i>Définition</i>	Pourcentage de bénéficiaires du projet interrogés affirmant qu'ils peuvent maintenant, par rapport à la situation antérieure au projet, exercer effectivement leurs droits d'utilisation sur la terre (forêts, terres cultivées, pâturages), sur l'eau (pour l'élevage, les cultures, à usage domestique ou eau potable) ou sur des plans d'eau (pour les pêches de capture ou la pisciculture) pour générer un revenu et/ou soutenir leur accès à la nourriture, et/ou que leur accès à ces ressources est mieux assuré.
<i>Méthode de collecte de données</i>	Les données seront recueillies par le biais d'une enquête sur les effets directs conduite auprès d'un échantillon de bénéficiaires du projet.
<i>Dimensions de ventilation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sexe</li> <li>- Les jeunes</li> <li>- Peuples autochtones</li> <li>- Ménages dirigés par des femmes</li> <li>- Secteur (terres cultivées/pâturages/forêts/lieux de pêche/mangroves/zones marines)</li> </ul>
<i>Commentaire</i>	SYGRI – indicateurs actuels 2.1.2/2.1.3/2.6.1 modifiés

### Accès aux technologies agricoles et aux pratiques de production

#### Indicateur d'effet direct 1.2.2

<b>1.2.2</b>	<b>(Nombre) pourcentage de personnes/ménages faisant état de l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés</b>
<i>Définition</i>	Pourcentage de ménages bénéficiaires affirmant: a) qu'ils sont pleinement satisfaits des intrants, des pratiques ou des techniques promus; et b) qu'ils utilisent désormais ces intrants, ces pratiques et ces techniques au lieu des anciens.
<i>Méthode de collecte de données</i>	<p>Les données seront recueillies par le biais d'une enquête sur les effets directs conduite auprès d'un échantillon de bénéficiaires du projet.</p> <p>Les projets pourront souhaiter compléter ces résultats par des enquêtes ad hoc axées sur la mesure dans laquelle les ménages bénéficiaires utilisent les intrants nouveaux/améliorés, ou appliquent les technologies nouvelles/améliorées de manière adéquate, ou ont modifié leurs pratiques.</p>
<i>Dimensions de ventilation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sexe</li> <li>- Les jeunes</li> <li>- Peuples autochtones</li> <li>- Ménages dirigés par des femmes</li> </ul>
<i>Commentaire</i>	SYGRI – indicateur actuel 2.2.2

**Indicateur d'effet direct 1.2.3**

<b>1.2.3</b>	<b>(Nombre) pourcentage de personnes/ménages faisant état d'une réduction de la pénurie d'eau par rapport aux besoins de la production</b>
<i>Définition</i>	<p>Nombre de personnes/ménages bénéficiaires interrogés affirmant qu'ils disposent maintenant d'une quantité suffisante d'eau pour la production végétale, l'aquaculture et la production animale pendant les épisodes de sécheresse et la saison sèche.</p> <p>Cet indicateur observe l'amélioration de la disponibilité en eau; les résultats pourraient tout aussi bien être dus à une technologie améliorée (plus économe en eau) ou à des variétés végétales exigeant moins d'eau qu'à une plus grande disponibilité en eau. Ces facteurs sont d'égale importance dans les environnements soumis à un stress hydrique où vivent un grand nombre de membres du groupe cible du FIDA. La mobilisation de l'eau est soumise à une limite naturelle, en fonction de l'hydrologie et des zones climatiques, qui rend l'utilisation efficiente de l'eau, dans les zones sèches, tout aussi importante pour une capacité productive soutenue.</p>
<i>Méthodes de collecte de données</i>	Les données seront recueillies par le biais d'une enquête sur les effets directs conduite auprès d'un échantillon de bénéficiaires du projet.
<i>Dimensions de ventilation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sexe</li> <li>- Les jeunes</li> <li>- Peuples autochtones</li> <li>- Ménages dirigés par une femme</li> </ul>
<i>Commentaire</i>	Nouvel indicateur. Indicateur obligatoire pour les projets incluant des investissements spécifiques sur les problématiques liées au changement climatique (y compris tous les projets avec un cofinancement ASAP)

**Indicateur d'effet direct 1.2.4**

<b>1.2.4</b>	<b>(Nombre) pourcentage de personnes/ménages faisant état d'une augmentation de la production</b>
<i>Définition</i>	<p>Fait référence au pourcentage de ménages bénéficiaires interrogés (paysans pratiquant une agriculture pluviale et irriguée, propriétaires de bétail, pêcheurs, etc.) affirmant que les activités appuyées par le projet (formation, fourniture d'intrants, etc.) les ont aidés à accroître la quantité des principaux produits récoltés, grâce à l'amélioration des rendements (autrement dit la quantité de produits récoltée par unité de superficie) ou à l'augmentation, par rapport à l'année précédente, de la superficie cultivée. Pour les céréales et les légumineuses, la production est normalement mesurée en tonnes ou en kilogrammes. L'indicateur peut aussi faire référence à la production animale (par exemple augmentation de la production laitière, réduction de la mortalité animale, meilleure fertilité) ou au volume des prises de poisson par rapport à la situation antérieure au projet.</p>
<i>Méthodes de collecte de données</i>	<p>Les données seront recueillies par le biais d'une enquête sur les effets directs conduite auprès d'un échantillon de bénéficiaires du projet.</p> <p><i>Note: Pour ce qui concerne la production végétale, on pourrait, à titre de complément à l'enquête sur les effets directs et pour obtenir davantage de données scientifiques sur les rendements effectifs, réaliser une <u>enquête par prélèvement sur les récoltes</u>, qui représente l'état le plus avancé de la technique, éventuellement avec l'appui du Ministère de l'agriculture, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou de centres de recherche agricole.</i></p>
<i>Dimensions de ventilation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sexe</li> <li>- Les jeunes</li> <li>- Peuples autochtones</li> <li>- Ménages dirigés par une femme</li> </ul>

<i>Commentaire</i>	SYGRI – indicateur actuel 2.2.2 modifié

## Services financiers ruraux inclusifs

### Indicateur d'effet direct 1.2.5

<b>1.2.5</b>	<b>(Nombre) pourcentage de personnes/ménages faisant état de l'utilisation de services financiers ruraux</b>
<i>Définition</i>	Fait référence au pourcentage de ménages bénéficiaires interrogés et déclarant être pleinement satisfaits des produits et services financiers facilités par le projet et y ayant recours afin d'investir dans une activité productive ou génératrice de revenus (autrement dit par opposition à une utilisation à des fins de consommation ou d'autres fins non productives).
<i>Méthodes de collecte de données</i>	Les données seront recueillies par le biais d'une enquête sur les effets directs conduite auprès d'un échantillon de bénéficiaires du projet. <i>Note: L'enquête sur les effets directs pourrait aussi comporter des questions sur l'utilisation principale des services financiers reçus.</i> <i>Les données peuvent aussi être recueillies au niveau des prestataires de services financiers et être ensuite utilisées pour une triangulation. Les prestataires de services financiers devraient soumettre leur indicateur "usage" (habituellement "Nombre de clients ou de comptes actifs").</i>
<i>Dimensions de ventilation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sexe</li> <li>- Les jeunes</li> <li>- Peuples autochtones</li> <li>- Ménages dirigés par une femme</li> </ul>
<i>Commentaire</i>	SYGRI – indicateur actuel 2.3.2 modifié

### Indicateur d'effet direct 1.2.6

<b>1.2.6</b>	<b>(Nombre) pourcentage de prestataires de services financiers partenaires avec un portefeuille à risque <math>\geq 30</math> jours inférieur à 5%</b>
<i>Définition</i>	<p>L'indicateur <b>portefeuille à risque (PAR)</b> correspond, pour un portefeuille de prêts, au risque de défaillance potentielle. Plus ce pourcentage est faible, plus le portefeuille de prêts est sain et dénué de risques et plus l'épargne des personnes est protégée. L'indicateur exprime la valeur de l'encours des prêts pour lesquels une échéance au moins est impayée depuis plus de 30 jours, en pourcentage de la valeur de l'ensemble du portefeuille des prêts en cours. Il convient d'inclure l'encours de tous les prêts renégoiés, rééchelonnés et refinancés qui sont assortis d'un risque plus élevé que la normale, surtout en cas de défaut sur un versement après renégociation.</p> <p>Le calcul du PAR <math>\geq 30</math> jours s'effectue comme suit:</p> $\frac{\text{Solde de l'encours total des prêts assortis d'un retard de paiement supérieur à 30 jours} \times 100}{\text{Valeur brute du portefeuille de prêts}}$ <p>Un PAR <math>\geq 30</math> jours inférieur à 5% est généralement considéré comme une valeur de référence souhaitable témoignant d'une bonne performance des prestataires de services financiers en question.</p>
<i>Méthode de collecte de données</i>	Ce ratio devrait être calculé par les prestataires de services financiers eux-mêmes, qui devraient suivre régulièrement les données sur la portée des prêts et d'autres données de base sur leur portefeuille brut de prêts. Le pourcentage de prestataires de services financiers partenaires devrait être la proportion de

<b>1.2.6</b>	<b>(Nombre) pourcentage de prestataires de services financiers partenaires avec un portefeuille à risque <math>\geq 30</math> jours inférieur à 5%</b>
	prestataires de services financiers partenaires soutenus depuis le démarrage du projet déclarant un PAR $\geq 30$ jours inférieur à 5%.
<i>Commentaire</i>	SYGRI – indicateur actuel 2.3.3 modifié

### Indicateur d'effet direct 1.2.7

<b>1.2.7</b>	<b>(Nombre) pourcentage de prestataires de services financiers partenaires ayant une autonomie opérationnelle supérieure à 100%</b>
<i>Définition</i>	<p><b>L'autonomie opérationnelle</b> est un indicateur de performance traduisant la viabilité d'un prestataire de services financiers. Elle montre le degré de couverture des coûts du prestataire de services financiers par ses recettes d'exploitation et le degré de dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds. Plus le pourcentage est élevé, plus le prestataire de services financiers est solide et viable. Un prestataire de services financiers viable devrait avoir un indice d'autonomie opérationnelle supérieur à 100%, et de préférence de 120% ou plus.</p> <p>L'autonomie opérationnelle est calculée au moyen de la formule suivante:</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Produits financiers (inscrits au compte de résultat)</u></b>  <b>[charges financières + provisions pour pertes sur prêts + charges d'exploitation]</b></p> <p>Les organisations financières à assise communautaire qui ne sont pas limitées dans le temps et accumulent des fonds devraient être tenues de calculer leur autonomie opérationnelle.</p> <p>Le pourcentage de prestataires de services financiers partenaires devrait être la proportion de prestataires de services financiers partenaires dans le portefeuille du FIDA déclarant une autonomie opérationnelle supérieure à 100%.</p>
<i>Méthodes de collecte de données</i>	L'autonomie opérationnelle doit être calculée par chacun des prestataires de services financiers partenaires pour chaque agence/bureau local participant. Le chiffre à communiquer au FIDA inclura uniquement le nombre de prestataires de services financiers ayant une autonomie opérationnelle supérieure à 100% et faisant partie de ceux appuyés depuis le démarrage du projet.
<i>Commentaire</i>	SYGRI – indicateur actuel 2.3.3 modifié

## Nutrition

### Indicateur d'effet direct 1.2.8

<b>1.2.8</b>	<b>(Nombre) pourcentage de femmes faisant état d'une amélioration de la qualité de leur régime alimentaire</b>
<i>Définition</i>	Fait référence au pourcentage de femmes interrogées affirmant que la qualité et la diversité de leur régime alimentaire se sont améliorées (autrement dit que leur alimentation est plus variée et plus nutritive) par rapport à l'année précédente.
<i>Méthode de collecte de données</i>	<p>Les données seront recueillies par le biais d'une enquête sur les effets directs conduite auprès d'un échantillon de bénéficiaires du projet, avec des questions faisant appel à la mémoire (c'est-à-dire des questions dans lesquelles on leur demandera de comparer la situation antérieure au projet à la situation actuelle) ainsi que des questions sur les produits alimentaires consommés, sur la base du Questionnaire sur la diversité alimentaire minimale-Femmes.</p> <p>Les projets pourront souhaiter compléter les résultats de l'enquête par le biais d'études plus poussées sur la nutrition, éventuellement en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ou le Programme alimentaire mondial (PAM), afin de comprendre les changements comportementaux et les pratiques en matière de nutrition, ainsi que la</p>

	dynamique interne aux ménages.
<i>Dimensions de ventilation</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Sexe</li><li>- Ménages dirigés par une femme</li><li>- Peuples autochtones</li><li>- Les jeunes</li></ul>
<i>Commentaire</i>	Nouvel indicateur

## Objectif stratégique 2: définitions des indicateurs de base, méthodologies de mesure et sources de données

### OS 2: Accroître les avantages que les populations rurales pauvres tirent de leur intégration au marché

#### Indicateurs de produit

#### Diversification des entreprises et des possibilités d'emploi en milieu rural; organisations de producteurs ruraux

##### Indicateur de produit 2.1.1

2.1.1	Nombre d'entreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises
<i>Définition</i>	<p>Fait référence au nombre d'entreprises rurales ayant eu accès aux services de développement des entreprises promus par le projet, soit au cours des 12 mois précédents (rapport annuel), soit depuis le démarrage du projet (rapport cumulatif). Les <b>entreprises rurales</b> sont des entreprises structurées ayant une localisation physique bien définie, normalement dotées d'un statut juridique, d'un compte bancaire et de quelques employés. Cette catégorie inclut les activités pré-entrepreneuriales comme les initiatives d'emploi indépendant ainsi que les microentreprises ayant des activités semi-structurées. On pourra prendre en considération les entreprises formelles et informelles, mais seules seront incluses les activités non agricoles en amont et en aval (transformation, commercialisation), les activités de production étant exclues.</p> <p>Suivant la définition qui en est généralement donnée, les <b>services de développement des entreprises</b> visent à améliorer la performance de l'entreprise, son accès au marché et sa capacité à être concurrentielle. Cette catégorie inclut une gamme de services comme la formation aux activités génératrices de revenus et ajoutant de la valeur, la gestion organisationnelle, la consultation et le conseil technique, la planification des activités, la commercialisation et la recherche sur le marché, le développement et le transfert de technologie, la facilitation des liaisons avec les négociants, ou encore le contrôle de la qualité ou la certification des produits. Ces services peuvent être d'ordre stratégique (questions à moyen/long terme qui améliorent la performance) ou opérationnel (questions de routine quotidienne).</p> <p>Il <b>ne sera pas</b> rendu compte ici de l'appui financier facilité par le projet (par exemple appui au financement par actions, financement de démarrage, capital-risque, mécanismes d'assurance).</p>
<i>Indicateurs additionnels</i>	<p>Il sera rendu compte des indicateurs additionnels suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Nombre de membres de l'entreprise appuyée par le projet, ventilé par sexe, âge (jeunes), populations autochtones</li> <li>◆ Nombre d'entreprises appuyées par le projet où des femmes occupent des postes de direction</li> <li>◆ Nombre d'entreprises appuyées par le projet dirigées par de jeunes agriculteurs</li> <li>◆ Nombre d'entreprises appuyées par le projet dirigées par des membres de peuples autochtones</li> </ul>
<i>Source de données</i>	<p>Les données seront recueillies par les prestataires de services ou les formateurs externes (si les sessions de formation sont externalisées) ou par le personnel du projet (si c'est lui qui assure la formation).</p> <p>Les relevés des formateurs devront concerner au minimum les données suivantes: date de la formation; durée; nombre d'entreprises appuyées; nombre de stagiaires; sexe et âge des stagiaires; et thème de la formation.</p>

	<i>Note: Si la même personne a suivi plus d'une formation au cours des 12 derniers mois, il/elle ne sera compté(e) qu'une seule fois pour éviter un double comptage des bénéficiaires.</i>
<i>Dimension de ventilation</i>	Sexe du propriétaire de l'entreprise appuyée
<i>Type d'intervention connexe</i>	Sensibilisation
<i>Commentaire</i>	SYGRI – indicateur actuel 1.5.4 modifié; indicateur également applicable dans le domaine d'intérêt thématique "organisations de producteurs ruraux"

### Indicateur de produit 2.1.2

<b>2.1.2</b>	<b>Nombre de personnes formées à des activités génératrices de revenus ou de gestion d'entreprise</b>
<i>Définition</i>	Fait référence au nombre de personnes qui, soit au cours des 12 mois précédents (rapport annuel), soit depuis le démarrage du projet (rapport cumulatif), ont bénéficié d'une formation sur des thèmes en rapport avec des <b>activités génératrices de revenus</b> , notamment le traitement, la transformation et la commercialisation post-production. On inclut dans ces activités la production de fromage, la transformation à petite échelle de fruits, de viande et d'autres produits laitiers, l'artisanat, le tissage, la broderie, le tricot, la couture, le filage de la laine, la conservation de produits agricoles, les techniques agro-industrielles, la manutention conforme aux normes de sécurité (utilisation de produits chimiques, pesticides) et autres exigences de qualité, conditionnement, information sur le marché et procédures. La <b>formation professionnelle</b> est également incluse (par exemple aux emplois de forgeron, menuisier, couturière, tailleur, coiffeur, maçon, soudeur). La formation à la <b>gestion d'entreprise</b> inclut la gestion organisationnelle, la comptabilité, la gestion de la trésorerie et la commercialisation.
<i>Dimensions de ventilation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sexe</li> <li>- Les jeunes</li> <li>- Peuples autochtones</li> </ul>
<i>Source de données</i>	Les données seront recueillies par les prestataires de services ou les formateurs externes (si les sessions de formation sont externalisées) ou par le personnel du projet (si c'est lui qui assure la formation). Les relevés des formateurs et des projets devront concerner au minimum les données suivantes: date de la formation; localité; durée; nombre de stagiaires (femmes/hommes/jeunes/populations autochtones); et thème de la formation. <i>Note: Si la même personne a suivi plus d'une formation au cours des 12 derniers mois, il/elle ne sera compté(e) qu'une seule fois pour éviter un double comptage des bénéficiaires.</i>
<i>Type d'intervention connexe</i>	Services et formation
<i>Commentaire</i>	SYGRI – fusion des indicateurs actuels 1.5.1/1.5.3/1.4.1

### Indicateur de produit 2.1.3

<b>2.1.3</b>	<b>Nombre d'organisations de producteurs ruraux appuyées</b>
<i>Définition</i>	L'indicateur fait référence au nombre de groupes (de premier niveau) d'agriculteurs ou d'autres producteurs ruraux, qu'ils soient ou non formellement enregistrés, qui ont été nouvellement formés ou créés, ou renforcés avec l'appui du projet, soit au cours des 12 mois précédents (rapport annuel), soit depuis le démarrage du projet (rapport cumulatif), afin de renforcer la production végétale, animale ou halieutique, la transformation ou la commercialisation, et de fournir des services à leurs membres. Ces organisations de producteurs ruraux doivent être distinguées des groupes constitués pour la gestion des ressources naturelles (il sera rendu compte des groupes de gestion des ressources

	naturelles uniquement au titre de l'OS 3).
<i>Indicateurs additionnels</i>	<p>Il sera rendu compte des indicateurs additionnels suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Nombre de membres des organisations de producteurs (du premier niveau), ventilé par sexe, âge (jeunes) et populations autochtones (le cas échéant)</li> <li>◆ Nombre d'organisations de producteurs ruraux où des femmes occupent des postes de direction</li> <li>◆ Pourcentage d'organisations du premier niveau appartenant à une union ou une fédération</li> </ul>
<i>Source de données</i>	<p>Les données seront recueillies par les prestataires de services, les organisations de producteurs ruraux elles-mêmes ou les formateurs externes (si l'appui est fourni par des entités externes) ou par le personnel du projet (si c'est lui qui fournit l'appui).</p> <p>Les relevés des projets devront concerner au minimum les données suivantes: date de la formation/de l'appui; type d'appui ou thème de formation; nombre de membres du groupe; nombre de femmes/membres des peuples autochtones occupant des postes de direction.</p> <p><i>Note: a) si la même personne a suivi plus d'une formation au cours des 12 derniers mois, il/elle ne sera compté(e) qu'une seule fois pour éviter un double comptage des bénéficiaires; b) il ne sera pas rendu compte des groupes formés au cours d'années antérieures et n'ayant reçu aucun appui supplémentaire au cours des 12 mois précédents.</i></p>
<i>Type d'intervention connexe</i>	Sensibilisation
<i>Commentaire</i>	SYGRI – indicateurs actuels 1.4.4 et 1.4.6 modifiés

#### Indicateur de produit 2.1.4

<b>2.1.4</b>	<b>Nombre de producteurs ruraux appuyés appartenant à une organisation de producteurs ruraux</b>
<i>Définition</i>	L'indicateur fait référence au nombre de producteurs ruraux appartenant à une organisation de producteurs ruraux, qu'elle soit ou non formellement enregistrée, soit au cours des 12 mois précédents (rapport annuel), soit depuis le démarrage du projet (rapport cumulatif).
<i>Indicateurs additionnels</i>	<p>Lorsque cela sera possible et pertinent, en fonction de l'approche du projet, il sera rendu compte des indicateurs additionnels suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Nombre d'organisations de producteurs ruraux pour lesquelles des évaluations de maturité sont périodiquement entreprises</li> <li>◆ Nombre d'organisations de producteurs ruraux du premier niveau (communautés de base) appuyées</li> <li>◆ Nombre d'organisations de producteurs ruraux du premier niveau (communautés de base) appuyées et fédérées au sein d'organisations de niveau supérieur</li> <li>◆ Nombre d'organisations de producteurs ruraux (à tous les niveaux) où des femmes occupent des postes de direction</li> <li>◆ Nombre d'organisations de producteurs ruraux (à tous les niveaux) où des membres des peuples autochtones occupent des postes de direction</li> </ul>
<i>Source de données</i>	<p>Les données seront recueillies par les prestataires de services ou les formateurs externes (si l'appui est fourni par des entités externes) ou par le personnel du projet (si c'est lui qui fournit l'appui).</p> <p>Les relevés des projets devront concerner au minimum les données suivantes: date de la formation/de l'appui; type d'appui ou thème de la formation; nombre de groupes appuyés; nombre de membres du groupe; nombre de femmes/membres des peuples autochtones occupant des postes de direction.</p> <p><i>Note: a) si la même personne a suivi plus d'une formation au cours des 12 derniers mois, il/elle ne sera compté(e) qu'une seule fois pour éviter un double comptage des bénéficiaires; b) il ne sera pas rendu compte des groupes formés ou appuyés au cours d'années antérieures et n'ayant reçu aucun appui supplémentaire au cours des 12 mois</i></p>

	<i>précédents.</i>
<i>Dimensions de ventilation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sexe</li> <li>- Les jeunes</li> <li>- Peuples autochtones (le cas échéant)</li> </ul>
<i>Type d'intervention connexe</i>	Sensibilisation
<i>Commentaire</i>	SYGRI – indicateur actuel 1.4.5 modifié

## Infrastructures rurales

### Indicateur de produit 2.1.5

<b>2.1.5</b>	<b>Nombre de kilomètres de routes construites, remises en état ou améliorées</b>
<i>Définition</i>	<p>Longueur totale, en kilomètres, des routes entièrement construites, remises en état ou améliorées (par exemple routes de desserte transformées en routes asphaltées) par le projet, soit au cours des 12 mois précédents (rapport annuel), soit depuis le démarrage du projet (rapport cumulatif). Tous les types de routes seront inclus: routes de desserte, routes revêtues, routes primaires, secondaires ou tertiaires.</p> <p>Les routes pour lesquelles les travaux de construction/remise en état ont démarré au cours des 12 derniers mois, mais ne sont pas encore achevés ne seront pas prises en compte.</p>
<i>Source de données</i>	<p>Les données seront recueillies dans le cadre des activités ordinaires de S&amp;E. Pour chaque route ou segment de route prévu, les relevés du projet devront inclure au minimum les données clés suivantes sur les ouvrages: date de début et de fin du contrat et nombre de kilomètres de routes (prévus et effectivement construits/remis en état/améliorés).</p> <p><i>Note: pour éviter un double comptage, l'information devrait uniquement concerner le nombre de kilomètres de routes où les ouvrages ont été entièrement achevés au cours des 12 derniers mois (même si les travaux ont pu démarrer plus tôt). Les réalisations liées aux routes pour lesquelles les ouvrages ont démarré au cours des 12 derniers mois, mais ne sont pas encore achevés seront prises en compte au cours de la période couverte par le prochain rapport (ou à leur achèvement).</i></p>
<i>Type d'intervention connexe</i>	Travaux et infrastructure
<i>Commentaire</i>	SYGRI – indicateur actuel 1.4.2

### Indicateur de produit 2.1.6

<b>2.1.6</b>	<b>Nombre d'installations de marché, de transformation ou de stockage construites ou remises en état</b>
<i>Définition</i>	<p>Nombre d'installations de marché, de transformation ou de stockage entièrement construites ou remises en état par le projet, soit au cours des 12 mois précédents (rapport annuel), soit depuis le démarrage du projet (rapport cumulatif).</p> <p>Les <b>installations de marché</b> sont les structures utilisées pour vendre les produits, comme les marchés et les ombrières. Les <b>installations de transformation</b> incluent les équipements et les machines utilisés pour la transformation des produits agricoles (par exemple les installations de meunerie, décorticage, égrenage ou extraction) où intervient l'ajout de valeur. Les <b>installations de stockage</b> incluent les structures utilisées pour l'entreposage à moyen ou long terme ou la préservation des produits. Les installations peuvent prendre la forme de structures de stockage sur l'exploitation comme des conteneurs ou des petits silos, ou d'installations villageoises/communautaires comme des entrepôts, des greniers ou des grands silos.</p>

<i>Source de données</i>	<p>Les données seront recueillies dans le cadre des activités ordinaires de S&amp;E. Pour chaque élément d'infrastructure prévu, les relevés du projet devront inclure au minimum les données clés suivantes sur les ouvrages: date de début du contrat et date d'achèvement prévue; type d'infrastructure (marchés/transformation/stockage); date effective d'achèvement; volume et type de produits dont on prévoit le traitement/stockage annuellement.</p> <p><i>Note: pour éviter un double comptage, l'information devrait uniquement concerner l'infrastructure pour laquelle les ouvrages ont été entièrement achevés au cours des 12 derniers mois (même si la construction a pu démarrer plus tôt). L'infrastructure pour laquelle les ouvrages ont démarré au cours des 12 derniers mois, mais ne sont pas encore achevés sera prise en compte au cours de la période couverte par le prochain rapport (ou à leur achèvement).</i></p>
<i>Type d'intervention connexe</i>	Travaux et infrastructure
<i>Commentaire</i>	SYGRI – indicateurs actuels 1.4.3/1.4.7/1.4.8 modifiés

## Indicateurs d'effet direct

### Diversification des entreprises et des possibilités d'emploi en milieu rural, organisations de producteurs ruraux

#### Indicateur d'effet direct 2.2.1

<b>2.2.1</b>	<b>Nombre de nouveaux emplois créés</b>
<i>Définition</i>	Nombre de nouveaux emplois permanents ou saisonniers récurrents créés sur les exploitations et hors exploitations depuis le démarrage du projet, soit pour des travailleurs indépendants, soit pour des salariés de microentreprises et de petites et moyennes entreprises. Les emplois créés au sein des organisations paysannes ayant bénéficié d'un appui du projet sont également inclus, mais les emplois temporaires créés pour une durée limitée (par exemple pour la construction des routes) seront <u>exclus</u> .
<i>Méthode de collecte de données</i>	Les données seront recueillies par le biais d'enquêtes spécifiques conduites auprès: a) d'un échantillon de bénéficiaires ayant bénéficié d'un appui pour entreprendre une activité génératrice de revenus ou d'une formation professionnelle; et/ou b) d'un échantillon d'entreprises rurales ou d'organisations de producteurs ruraux ayant reçu un appui.
<i>Dimensions de ventilation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sexe</li> <li>- Peuples autochtones (le cas échéant)</li> <li>- Les jeunes</li> </ul>
<i>Commentaire</i>	Nouvel indicateur; indicateur également applicable dans le domaine d'intérêt thématique "organisations de producteurs ruraux"

#### Indicateur d'effet direct 2.2.2

<b>2.2.2</b>	<b>(Nombre) pourcentage d'entreprises rurales appuyées signalant une hausse de leurs bénéfices</b>
<i>Définition</i>	<p>Nombre/pourcentage d'entreprises rurales appuyées par le projet signalant, dans l'enquête, une hausse de leurs bénéfices au cours des 12 mois précédents, et dont témoignent les profils des ventes, des revenus et des dépenses. Les bénéfices sont estimés par déduction de toutes les dépenses et les coûts récurrents du total des revenus ou des ventes.</p> <p>L'indicateur s'applique aux entreprises rurales appuyées par l'intermédiaire du projet, qu'elles soient formelles ou informelles, et inclut les activités pré-entrepreneuriales comme les initiatives d'emploi indépendant et les microentreprises ayant des activités semi-structurées ou les petites entreprises ayant des activités structurées.</p>

<i>Méthode de collecte de données</i>	<p>Les données peuvent être recueillies ou calculées par le personnel de S&amp;E du projet, à partir des données sur le revenu et les dépenses que les entreprises bénéficiaires devraient enregistrer régulièrement; autrement, les données peuvent être recueillies dans le cadre d'une enquête conduite auprès d'un échantillon représentatif des entreprises appuyées depuis le démarrage du projet.</p> <p>Le pourcentage indiqué devrait faire référence au nombre total d'entreprises appuyées depuis le démarrage du projet – c'est-à-dire en incluant la fraction d'entreprises qui ont cessé leurs activités.</p>
<i>Dimensions de ventilation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peuples autochtones (le cas échéant)</li> <li>- Femmes dirigeantes</li> <li>- Secteur (culture/élevage/foresterie/pêches)</li> </ul>
<i>Commentaire</i>	Nouvel indicateur

### Indicateur d'effet direct 2.2.3

<b>2.2.3</b>	<b>(Nombre) pourcentage d'organisations de producteurs ruraux ayant établi des partenariats formels/des accords ou des contrats avec des entités publiques ou privées</b>
<i>Définition</i>	<p>Fait référence au pourcentage d'organisations de producteurs couvertes par l'enquête ayant établi des arrangements contractuels ou d'autres types d'arrangements avec d'autres acteurs de la filière et/ou des entités publiques, avec l'appui du projet.</p> <p>Inclut les arrangements en amont et en aval (par exemple fourniture d'intrants ou modalités de vente) et les partenariats avec des entités publiques et/ou privées.</p>
<i>Dimensions de ventilation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peuples autochtones (le cas échéant)</li> <li>- Femmes dirigeantes</li> <li>- Secteur (culture/élevage/foresterie/pêches)</li> </ul>
<i>Commentaire</i>	Nouvel indicateur; indicateur également applicable dans le domaine d'intérêt thématique "organisations de producteurs ruraux" et pouvant être davantage ventilé, lorsque c'est pertinent et possible, par niveau de maturité de l'organisation (premier, deuxième et troisième).

### Indicateur d'effet direct 2.2.4

<b>2.2.4</b>	<b>(Nombre) pourcentage de membres d'organisations de producteurs ruraux appuyées signalant des services nouveaux ou améliorés fournis par leur organisation</b>
<i>Définition</i>	<p>Nombre d'organisations rurales appuyées par le projet ayant développé une gamme de services améliorés ou plus diversifiés à l'intention de leurs membres, comme l'accès à des installations de stockage, de transformation ou de commercialisation, la fourniture de crédit, l'achat d'intrants et d'équipement, l'assistance technique ou les ventes groupées. Inclut les nouveaux services, ainsi que les services existants qui ont été améliorés grâce au renforcement des capacités organisationnelles, tels qu'ils sont perçus et signalés par les membres eux-mêmes.</p>
<i>Méthode de collecte de données</i>	Les données seront recueillies par le biais d'enquêtes ad hoc conduites auprès d'un échantillon d'organisations de producteurs ruraux appuyées par le projet depuis son démarrage.
<i>Commentaire</i>	Nouvel indicateur

**Indicateur d'effet direct 2.2.5**

<b>2.2.5</b>	<b>(Nombre) pourcentage d'organisations de producteurs ruraux faisant état d'une augmentation des ventes</b>
<i>Définition</i>	Fait référence au pourcentage d'organisations de producteurs interrogées affirmant qu'elles ont enregistré une augmentation du volume de la production vendue ou de la valeur des ventes par rapport à l'année précédente, grâce à l'appui du projet en matière de renforcement des capacités, notamment sur le plan de la commercialisation.
<i>Méthode de collecte de données</i>	Les données seront recueillies par le biais d'enquêtes ad hoc conduites auprès d'un échantillon d'organisations de producteurs ruraux appuyées.
<i>Commentaire</i>	Nouvel indicateur

**Infrastructures rurales****Indicateur d'effet direct 2.2.6**

<b>2.2.6</b>	<b>(Nombre) pourcentage de personnes/ménages faisant état d'une amélioration de leur accès physique aux marchés ainsi qu'aux installations de transformation et de stockage</b>
<i>Définition</i>	Fait référence au pourcentage de ménages bénéficiaires interrogés affirmant que, par rapport à la situation antérieure au projet: a) ils peuvent maintenant avoir plus facilement accès aux installations de marché, de transformation ou de stockage; et b) ces installations sont pleinement fonctionnelles.
<i>Méthode de collecte de données</i>	Les données seront recueillies par le biais d'une enquête sur les effets directs conduite auprès d'un échantillon représentatif de bénéficiaires du projet.
<i>Dimensions de ventilation</i>	Sexe
<i>Commentaire</i>	Nouvel indicateur

## Objectif stratégique 3: définitions des indicateurs de base, méthodologies de mesure et sources de données

### OS 3: Renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience au changement climatique des activités économiques des populations rurales pauvres

#### Durabilité environnementale et changement climatique

##### Indicateur de produit 3.1.1

3.1.1	<b>Nombre de groupes recevant un appui pour la gestion durable des ressources naturelles et des risques liés au climat</b>
<i>Définition</i>	<p>Fait référence au nombre de groupes (qu'ils soient ou non formellement enregistrés et incluant des communautés autochtones) participant à la gestion de ressources naturelles (terres de parcours, ressources collectives, ressources en eau, forêts, pâturages, lieux de pêche et autres ressources naturelles) utilisées pour la production agricole et ayant reçu un appui du projet, soit au cours des 12 mois précédents (rapport annuel), soit depuis le démarrage du projet (rapport cumulatif), en vue d'améliorer la durabilité des services fournis à la base de ressources et de gérer les risques liés au climat. Il conviendra de prendre également en considération les groupes de gestion des ressources naturelles participant à la promotion de technologies et de pratiques appliquées à la protection de l'environnement et à la lutte contre la déforestation et la désertification, ou à la promotion d'initiatives de conservation du sol et de l'eau auxquelles un appui est apporté pour prévenir les risques liés au climat ou pour accroître la résilience face à ces risques.</p> <p>Les <b>risques liés au climat</b> sont ceux qui résultent du changement climatique affectant des systèmes naturels et humains et des régions. On prévoit des risques directement liés au climat spécialement pour les secteurs productifs qui dépendent fortement des ressources naturelles, comme l'agriculture, la pêche et la foresterie. Cet engagement vise, en dernier ressort, à permettre à ces personnes/groupes de prendre de meilleures décisions, plus résilients, susceptibles d'éviter les pertes et les dommages que pourraient provoquer, pour leurs moyens d'existence, des événements liés au climat.</p>
<i>Indicateurs additionnels</i>	<p>Il sera rendu compte des indicateurs additionnels suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Nombre de membres que comptent les groupes appuyés (ventilé par sexe, âge [jeunes], populations autochtones)</li> <li>◆ Nombre de groupes dans lesquels des femmes jouent des rôles dirigeants</li> <li>◆ Nombre de groupes dans lesquels les peuples autochtones jouent des rôles dirigeants</li> </ul>
<i>Source de données</i>	<p>Les données seront recueillies par les prestataires de services ou les formateurs externes (si l'appui est fourni par des entités externes) ou par le personnel du projet (si c'est lui qui fournit l'appui).</p> <p>Les relevés des projets devront concerner au minimum les données suivantes: date de la formation/de l'appui; type d'appui ou thème de la formation; nombre de groupes appuyés; nombre de membres du groupe; nombre de femmes/membres des peuples autochtones occupant des postes de direction</p> <p><i>Note: a) si le même groupe a reçu plus d'un type d'appui au cours des 12 derniers mois ou depuis le démarrage du projet, ce groupe ne sera compté qu'une seule fois pour éviter un double comptage; b) il ne sera pas rendu compte, dans les rapports annuels, des groupes formés ou appuyés au cours d'années antérieures, mais n'ayant reçu aucun appui supplémentaire au cours des 12 mois précédents.</i></p>
<i>Type d'intervention connexe</i>	Sensibilisation
<i>Commentaire</i>	SYGRI – indicateur actuel 1.6.11 modifié; indicateur obligatoire pour les projets incluant des investissements spécifiques sur les problématiques liées au changement climatique (y compris tous les projets avec un cofinancement ASAP)

**Indicateur de produit 3.1.2**

<b>3.1.2</b>	<b>Nombre de personnes bénéficiant de services d'information sur le climat</b>
<i>Définition</i>	<p>Fait référence au nombre de personnes ayant reçu des prévisions météorologiques, climatiques ou saisonnières et/ou des informations d'alerte précoce sur les catastrophes naturelles, soit au cours des 12 mois précédents (rapport annuel), soit depuis le démarrage du projet (rapport cumulatif), conformément aux procédures agréées par le gouvernement et d'autres fournisseurs de données. On inclura également les ménages ayant reçu, au cours des 12 mois précédents, des conseils concernant l'impact climatique attendu sur les cultures, l'élevage et la pêche pour leur permettre d'effectuer de meilleurs choix quant au type, au calendrier et à la localisation des pratiques agricoles, et pour prévenir, réduire et/ou gérer les risques.</p> <p>Cet indicateur fait uniquement référence aux <b>services d'information sur le climat</b> fournis par l'intermédiaire des agents de vulgarisation, des équipes chargées de la préparation aux catastrophes et des interventions si elles se produisent, des volontaires ou des dirigeants communautaires. S'agissant des supports de communication modernes, on prendra uniquement en compte les personnes recevant des messages SMS; les personnes touchées par le biais des médias de masse (radio ou télévision) ne seront pas prises en compte au titre de cet indicateur.</p>
<i>Dimensions de ventilation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sexe</li> <li>- Les jeunes</li> <li>- Peuples autochtones</li> </ul>
<i>Source de données</i>	Les données seront recueillies par les prestataires de services, qui devront relever, au minimum, le nombre de personnes figurant sur leurs listes de destinataires des messages et régulièrement contactées, ou de personnes utilisant le service.
<i>Type d'intervention connexe</i>	Services et formation
<i>Commentaire</i>	SYGRI – indicateur actuel 1.1.15 modifié; indicateur obligatoire pour les projets incluant des investissements spécifiques sur les problématiques liées au changement climatique (y compris tous les projets avec un cofinancement ASAP)

**Indicateur de produit 3.1.3**

<b>3.1.3</b>	<b>Nombre de personnes ayant accès à des technologies de séquestration du carbone ou de réduction des émissions de gaz à effet de serre</b>
<i>Définition</i>	<p>Fait référence au nombre de personnes ayant eu accès, soit au cours des 12 mois précédents (rapport annuel), soit depuis le démarrage du projet (rapport cumulatif), à des sources d'énergie renouvelable et/ou à des technologies économes en énergie contribuant à réduire les émissions de carbone et à assurer sa séquestration par le biais du renforcement et de la protection des stocks de carbone dans la biomasse, aussi bien en surface (par exemple conservation/restauration des écosystèmes dégradés) qu'en sous-sol (dans la matière organique du sol).</p> <p>Il conviendra également d'inclure les personnes ayant reçu, au cours des 12 mois précédents, des conseils ou une formation dans la perspective d'un changement de leurs pratiques d'utilisation des sols dans les secteurs de la foresterie et de l'agriculture (par exemple une gestion améliorée du bétail et du fumier, l'amélioration de la riziculture).</p>
<i>Dimensions de ventilation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sexe</li> <li>- Les jeunes</li> <li>- Peuples autochtones</li> </ul>
<i>Source de données</i>	Les données seront recueillies par les prestataires de services (si les paquets technologiques sont fournis par des entités externes) ou par le personnel du projet (si c'est lui qui fournit l'appui).

	<p>Les relevés des projets devront concerner au minimum les données suivantes: date de la fourniture de l'intrant/de l'appui; localité; type de paquet technologique/d'appui; et nombre de bénéficiaires (femmes/hommes/jeunes/populations autochtones).</p> <p><i>Note: si la même personne a reçu plus d'un paquet technologique pertinent au cours des 12 derniers mois, il/elle ne sera compté(e) qu'une seule fois pour éviter un double comptage des bénéficiaires.</i></p>
<i>Type d'intervention connexe</i>	Intrants et technologies
<i>Commentaire</i>	SYGRI – indicateur actuel 1.1.18 modifié; indicateur obligatoire pour les projets incluant des investissements spécifiques sur les problématiques liées au changement climatique (y compris tous les projets avec un cofinancement ASAP)

### Indicateur de produit 3.1.4

<b>3.1.4</b>	<b>Nombre d'hectares gérés selon des pratiques permettant de bien résister aux effets du changement climatique</b>
<i>Définition</i>	<p>Fait référence au nombre d'hectares de terres sur lesquelles des activités ont démarré, soit au cours des 12 mois précédents (rapport annuel), soit depuis le démarrage du projet (rapport cumulatif), pour rétablir les fonctions productives et protectives de la terre, de l'eau et des écosystèmes naturels et/ou inverser les processus de dégradation.</p> <p>On peut citer, parmi les exemples de <b>pratiques résilientes face au climat</b> ou d'investissements d'adaptation qui inversent le processus de dégradation et protègent les terres agricoles et l'infrastructure de production, les pratiques ciblées de gestion des exploitations et des paysages (par exemple reboisement, boisement, gestion améliorée des parcours, gestion des bassins versants, lutte contre l'érosion, agroforesterie, élimination des espèces et plantes adventices non indigènes, réintroduction d'espèces indigènes); l'infrastructure de conservation de la terre et de l'eau (terrasses et autres diguettes en courbes de niveau et haies naturelles construites/plantées ou remises en état avec l'appui du projet pour prévenir l'érosion du sol et en maintenir l'humidité); l'établissement et la gestion de zones tampons écologiques pour réduire l'impact des aléas climatiques (par exemple ceintures vertes de mangrove, dunes de sable, zones de rétention des inondations, systèmes de protection contre les tempêtes, zones de reconstitution des nappes d'eau souterraine, brise-vent); et l'établissement de zones protégées et de couloirs de biodiversité pour rétablir la biodiversité et les services d'écosystème des paysages en péril.</p>
<i>Type d'intervention connexe</i>	Gestion des ressources naturelles
<i>Commentaire</i>	SYGRI – indicateur actuel 1.1.17 modifié; indicateur obligatoire pour les projets incluant des investissements spécifiques sur les problématiques liées au changement climatique (y compris tous les projets avec un cofinancement ASAP)

## Indicateurs d'effet direct

### Durabilité environnementale et changement climatique

#### Indicateur d'effet direct 3.2.1

3.2.1	Nombre de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (CO <sub>2</sub> e) évitées et/ou séquestrées
<i>Définition</i>	Fait référence à la mesure dans laquelle le projet a réussi à éviter ou à réduire les émissions de gaz à effet de serre (CO <sub>2</sub> e) grâce à l'introduction et à l'adoption de technologies et de pratiques promues par le projet. L'indicateur est mesuré en tonnes d'émissions évitées et/ou séquestrées, soit au cours des 12 mois précédents (rapport annuel), soit depuis le démarrage du projet (rapport cumulatif).
<i>Source de données</i>	<i>Note: La Division environnement et climat du FIDA fournira aux projets choisis pour l'adoption de cet indicateur un appui technique pour sa mesure au moyen d'outils spécifiques (comme l'ExAct de la FAO).</i>
<i>Commentaire</i>	SYGRI – indicateur actuel 2.1.9; indicateur obligatoire pour les projets incluant des investissements spécifiques sur les problématiques liées au changement climatique (y compris tous les projets avec un cofinancement ASAP)

#### Indicateur d'effet direct 3.2.2

3.2.2	(Nombre) pourcentage de personnes/ménages faisant état de l'adoption de technologies et de pratiques écologiquement viables et résilientes face au climat
<i>Définition</i>	Fait référence au pourcentage de bénéficiaires du projet couverts par l'enquête ayant bénéficié d'une formation aux pratiques écologiquement viables et/ou à la gestion des risques liés au climat, et affirmant: a) qu'ils maîtrisent pleinement ces pratiques; et b) qu'ils utilisent maintenant couramment ces technologies et pratiques.
<i>Commentaire</i>	SYGRI – indicateur 1.8.6 modifié; indicateur obligatoire pour les projets incluant des investissements spécifiques sur les problématiques liées au changement climatique (y compris tous les projets avec un cofinancement ASAP)

#### Indicateur d'effet direct 3.2.3

3.2.3	(Nombre) pourcentage de personnes/ménages faisant état d'une réduction significative du temps consacré à la collecte d'eau ou de combustible
<i>Définition</i>	Fait référence au pourcentage de bénéficiaires du projet couverts par l'enquête affirmant avoir réduit de moitié le temps consacré par les membres du ménage à la collecte d'eau potable ou de bois de feu, par jour ou par semaine.
<i>Méthode de collecte de données</i>	Les données seront recueillies par des enquêtes dans lesquelles on demandera aux personnes interrogées d'indiquer le temps moyen consacré chaque jour (ou la distance parcourue) pour la collecte d'eau ou de combustible, avant et après les interventions du projet. Ces interventions incluent les systèmes d'approvisionnement en eau potable, les puits, les infrastructures de collecte de l'eau de pluie, les routes rurales, la plantation d'arbres, etc.

## Portée et politique: définitions des indicateurs de base, méthodologies de mesure et sources de données

### Portée

<b>Portée 1</b>	<b>Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet</b>
<i>Définition</i>	Fait référence au nombre de personnes ayant directement reçu ou utilisé des services promus ou appuyés par le projet, soit au cours des 12 mois précédents (rapport annuel), soit depuis le démarrage du projet (rapport cumulatif).
<i>Dimensions de ventilation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sexe</li> <li>- Ménages dirigés par une femme</li> <li>- Les jeunes</li> <li>- Peuples autochtones</li> <li>- Membres des ménages de petits exploitants pauvres ayant reçu un appui pour faire face aux effets du changement climatique</li> </ul>
<i>Source de données</i>	Relevés du projet

<b>Portée 1.a</b>	<b>Nombre correspondant de ménages touchés</b>
<i>Définition</i>	<p>En relation avec l'indicateur précédent, fait référence au nombre de ménages au sein desquels un membre au moins a reçu un appui direct du projet, soit au cours des 12 mois précédents (rapport annuel), soit depuis le démarrage du projet (rapport cumulatif).</p> <p>Si deux personnes d'un même ménage (le mari et la femme, par exemple) ont reçu un appui direct du projet, ce ménage ne doit être compté qu'une seule fois dans le rapport annuel. De même, dans le rapport cumulatif, si les mêmes familles ont été appuyées au fil des années, elles ne devront être comptées qu'une seule fois.</p>
<i>Source de données</i>	Relevés du projet
<b>Portée 1.b</b>	<b>Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages</b>
<i>Définition</i>	Fait référence à une estimation du nombre total de personnes composant les ménages appuyés par le projet ( <i>tel qu'indiqué au titre de l'indicateur précédent</i> ), soit au cours des 12 mois précédents (rapport annuel), soit depuis le démarrage du projet (rapport cumulatif). Cette estimation repose sur le nombre moyen de personnes par ménage relevé dans le pays ou, si cette donnée est disponible, dans la zone d'intervention du projet.
<i>Source de données</i>	Relevés du projet (pour les données sur le nombre de ménages touchés) et statistiques nationales (pour les données sur la taille moyenne des ménages).

## Indicateurs relatifs aux politiques

### Indicateurs de produit

<b>Politique 1</b>	<b>Nombre de produits du savoir relatifs aux politiques achevés</b>
<i>Définition</i>	Nombre d'analyses des politiques, documents de recherche, documents de travail, études, stratégies, éléments de législation, règlements ou autres matériels en rapport avec les politiques produits dans le cadre des buts poursuivis par le projet sur le plan des politiques.
<i>Type d'intervention connexe</i>	Renforcement des capacités institutionnelles (y compris la gestion des savoirs et les politiques)
<i>Commentaire</i>	Nouvel indicateur

<b>Politique 2</b>	<b>Nombre de plateformes opérationnelles multi-acteurs appuyées</b>
<i>Définition</i>	Nombre de plateformes/groupes/tables rondes auxquels participent différents producteurs ruraux au niveau des communautés de base, des partenaires du secteur privé, des prestataires de services locaux, des représentants des autorités locales, du gouvernement central et/ou des institutions financières ayant reçu un appui soit au cours des 12 mois précédents (rapport annuel), soit depuis le démarrage du projet (rapport cumulatif), avec pour objectif d'entamer une concertation sur les politiques et d'améliorer le contexte de l'investissement rural. Cela inclut les nouveaux forums/plateformes créés au cours des 12 derniers mois, ainsi que les plateformes/forums existants ayant reçu un appui au cours de la même période.
<i>Dimensions de ventilation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peuples autochtones</li> <li>- Les jeunes</li> <li>- Femmes jouant des rôles dirigeants</li> </ul>
<i>Type d'intervention connexe</i>	Services et formation
<i>Commentaire</i>	Nouvel indicateur

### Indicateur d'effet direct

<b>Politique 3</b>	<b>Nombre de lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles soumises aux décideurs pour approbation, ratification ou modification</b>
<i>Définition</i>	Nouvel indicateur dont l'élaboration doit être poursuivie